

Rapport d'activité

L'action de la MILDECA dans les territoires en 2020

Novembre 2021

Préambule

L'année 2020 aura été est la seconde année de mise en œuvre du plan national de mobilisation contre les addictions 2018-2022 adopté en décembre 2018. C'est également l'année de renouvellement des conseils municipaux. C'est surtout une année marquée par la crise sanitaire liée au COVID-19 qui a profondément marqué le quotidien des personnes.

Les conséquences immédiates des périodes de confinement sur les usages de substances psychoactives ont été contrastées, puisqu'à la sortie du premier confinement, un quart des fumeurs avaient augmenté leur consommation dans cette période ; un usager sur 10 sa consommation d'alcool ; et la part des usagers quotidiens de cannabis a augmenté de 11 points (passant de 20 à 31%). Le confinement a par ailleurs suscité l'essor de certains jeux d'argent et de hasard comme le poker en ligne.

Cette crise, pour une partie de la population, a été à l'origine de l'aggravation des consommations et comportements à risque, en raison de la dégradation de l'état de santé mentale liée aux effets combinés de la crise sanitaire et de ses impacts économiques et sociaux à court et moyen terme.

Si l'action des acteurs du territoire sur la prévention des conduites addictives a de fait été largement contrariée, dans de nombreux territoires, les services de l'Etat, les collectivités locales et les associations ont su s'adapter au contexte pour poursuivre leurs activités.

Le présent rapport expose les modalités d'organisation, de pilotage et d'utilisation des crédits constituant l'action de la MILDECA dans les territoires au cours de l'année 2020 au travers des réponses fournies par les chefs de projets départementaux et régionaux à l'enquête qui leur a été transmise pendant l'été 2021 (97 chefs de projets y ont répondu).

SYNTHESE NATIONALE

2020

1. L'élaboration des feuilles de route régionales avait amorcé de nouveaux modes d'animation locale de la politique interministérielle de lutte contre les addictions, mais leur mise en œuvre a été en partie contrariée par la crise sanitaire.

Rappel

Au niveau régional et départemental, les chefs de projets de la MILDECA sont désignés au sein de l'équipe préfectorale. A quelques exceptions près, c'est le directeur de cabinet du Préfet qui est le chef de projets MILDECA et qui est chargé d'animer cette politique par nature interministérielle.

Fin 2018, les chefs de projets régionaux avaient été invités à élaborer une feuille de route régionale, comportant le cas échéant des déclinaisons départementales, visant à déterminer un nombre restreint d'axes stratégiques pour la période 2019-2022, en déclinaison des orientations du plan national de mobilisation contre les addictions. Les chefs de projets étaient invités à associer les agences régionales de santé, les rectorats et les Parquets à l'élaboration d'un diagnostic partagé, à la définition des axes stratégiques, et à leur déclinaison en actions opérationnelles.

Dix-sept régions avaient finalisé leur feuille de route en 2019, la Guyane en 2020.

L'instruction pour 2020 (en annexe) précisait ce qui était attendu des chefs de projets régionaux et départementaux, à savoir « **En tant que chef de projet régional**, vous avez piloté en 2019 l'élaboration d'une feuille de route régionale, définissant les orientations pour la période 2019-2022. Afin de garantir l'effectivité de la mise en œuvre de la feuille de route, il vous appartient en 2020 de veiller à la mise en œuvre opérationnelle par les préfetures de département. Si la feuille de route ne le prévoit pas explicitement, une organisation pour le suivi de la mise en œuvre de la feuille de route doit être prévue et organisée.

En tant que chef de projet départemental, vous avez contribué en 2019 à l'élaboration de la feuille de route régionale. Il vous appartient en 2020 de la mettre en œuvre opérationnellement, dans ses aspects relatifs à la prévention, à la prise en charge socio sanitaire mais également en utilisant les leviers relatifs à l'ordre, à la tranquillité et à la sécurité publiques. Il s'agit de passer d'un travail encore parfois limité à l'utilisation des crédits MILDECA à la mise en œuvre d'une politique transversale de lutte contre les conduites addictives par une coordination renforcée de l'action des services de l'Etat et de leurs partenaires. La tenue de comités de pilotage plusieurs fois par an est souhaitée, et l'organisation de groupes de travail sur des sujets précis est possible. »

1.1. Un pilotage régional inégal selon les territoires

Seulement 6 régions en métropole ont organisé au moins un comité de pilotage (COFIL) régional en 2020, souvent en visio-conférence, du fait des contraintes sanitaires.

Certaines régions ont, malgré le contexte, réussi à assurer un pilotage resserré de la feuille de route régionale.

Par exemple, en Nouvelle Aquitaine, les différents COFIL, l'envoi d'une newsletter zonale mensuelle, l'utilisation d'un espace de travail collaboratif régional ont permis d'établir une analyse des financements

consolidés par priorités ; de vérifier le respect du cadre fixé dans le contenu des projets portés et de la politique de contrôle auprès des débiteurs; d'identifier et de partager des bonnes pratiques.

Dans les Hauts-de-France, le référent désigné dans la feuille de route, pour chaque action, est chargé de transmettre un bilan annuel au chef de projet régional (à savoir un tableau avec les effets attendus, les acteurs, les indicateurs, les résultats obtenus et les pistes d'amélioration). Ainsi, une fois par an, le COPIL permet un échange avec tous les chefs de projets de la région.

En Occitanie, la feuille de route régionale est co-pilotée par le préfet de région, le DG de l'Ars avec l'appui de Santé publique France. Ainsi les modalités de pilotage de la feuille de route sont définies à plusieurs niveaux : un COPIL tous les ans dans le cadre du comité d'action régionale (CAR); un comité technique au moins deux fois par an ; un webinaire au moins deux fois par an réunissant les chefs de projets départementaux et les « référents addiction » des DT ARS ; des visio-conférences mensuelles par la préfecture de région ; et des groupes de travail avec les acteurs associatifs.

En Loire-Atlantique, le chef de projets régional a organisé des échanges avec les chefs de projets départementaux pour s'assurer de la cohérence de la programmation 2020.

En Ile-de-France, plusieurs réunions des chefs de projets départementaux pilotées par la Préfecture de région se sont tenues et notamment un groupe de travail sur la répartition des crédits de l'enveloppe entre priorités régionales et départementales.

En revanche, dans d'autres régions, d'après les informations transmises, le pilotage régional n'apparaît pas aussi clairement, la feuille de route régionale ne semblant pas vraiment être un levier de coordination territoriale.

1.2. Un pilotage départemental plus ou moins coordonné avec les objectifs régionaux

65 départements métropolitains et ultra marins ont organisé au moins un COPIL départemental en 2020 (75 en 2019).

Lorsqu'il est demandé aux chefs de projets départementaux comment ils ont contribué à la mise en œuvre des objectifs de la feuille de route régionale dans leur département, beaucoup de questionnaires restent sans réponse. Ainsi, il semble que la feuille de route régionale ne soit pas perçue comme un cadre stratégique.

Pour les autres, une partie des préfectures de département explique en avoir décliné les objectifs dans le cahier des charges de l'appel à projet départemental (Corrèze, Haute-Savoie, Loire, Côtes d'Armor, Var, Maine-et-Loire, Gers, Ariège, Aude, Haute-Saône), ou en favorisant les projets conformes à ces objectifs (Tarn-et-Garonne, Calvados). Certains départements ont sensibilisé les porteurs de projets à l'existence de cette feuille de route par une information préalable (Aube, Deux-Sèvres, Charente-Maritime, Finistère, Mayotte, Eure-et-Loir, Moselle), ou lors de leur audition (Vosges).

Certains chefs de projets départementaux ont été plus précis en déclinant les objectifs de la feuille de route régionale dans une feuille de route départementale (Savoie), un « plan départemental » ou des groupes de travail (Meuse) ; en prenant en compte les objectifs de la feuille de route dans ses travaux avec l'ARS sur le volet prévention et soins (Hautes-Alpes) et sur le volet sécurité lors des CLSPD (Gironde).

Lorsque des modalités de suivi de réalisation des objectifs de la feuille de route sont prévues au niveau départemental, elles sont assez opérationnelles. Il s'agit par exemple de la réalisation d'un bilan annuel des actions et de leur impact (Vendée), sous forme d'un tableau de suivi annuel des actions (Aisne). La Martinique a quant à elle institué un comité technique réunissant les référents désignés par axe de travail de la feuille de route pour faire le point régulièrement. En Lozère, c'est dans le cadre du plan départemental contre la délinquance que le suivi des sujets relatifs aux addictions est assuré.

Enfin, dans certains départements, il est expressément demandé aux porteurs de projets de renseigner les indicateurs de la feuille de route (Savoie, Isère), et aux sous-préfets d'arrondissement d'établir un bilan sur le contrôle des débits de boisson (Pas-de-Calais).

1.3. Une adaptation au contexte et aux nouvelles problématiques

Au regard des contraintes imposées par la crise sanitaire, un seul département a renoncé à utiliser les crédits délégués en ne faisant pas d'appel à projet local.

Dans les autres départements, plusieurs expliquent que les porteurs de projet ont adapté leurs modalités d'intervention au contexte sanitaire en déployant des supports virtuels, des interventions en visio-conférence dans les écoles, des consultations à distance (Ille-et-Vilaine).

D'autres mentionnent que les opérateurs ont réorienté leurs actions de prévention des conduites addictives vers la prévention de la propagation de la Covid-19 (gestes barrières).

En termes d'évolution des consommations, plusieurs départements ont été confrontés à l'émergence du sujet protoxyde d'azote (Bas-Rhin, Somme, Val d'Oise) et dans des proportions inquiétantes (Nord, Hérault, Bouches-du-Rhône).

Les périodes de déconfinement, de l'été et de la rentrée 2020 ont été identifiées comme sensibles en matière de troubles liés à la consommation sur la voie publique (Gironde) et aux alcoolisations excessives (Hautes-Pyrénées).

Un développement de la consommation de cannabis en milieu rural a par ailleurs été perçu en Haute-Vienne, et une augmentation de la consommation de crack en Tarn-et-Garonne.

Enfin, plusieurs cas de produits vapotés dangereux ont été signalés (« faux CBD » dans la Marne et des mélanges de CBD, kétamine, gel hydro alcoolique, « buddha blue » dans l'Aisne).

Une grande majorité des départements relève également comme nouvelles problématiques à traiter, l'addiction aux écrans.

2. Des partenariats entre préfetures et collectivités territoriales qui continuent de se développer

2.1. Les collectivités territoriales souvent partenaires des chefs de projets locaux de la MILDECA.

En 2020, 51% des chefs de projets départementaux disent travailler spécifiquement avec certaines collectivités territoriales (46% en 2019), autour d'un projet ou d'une thématique lié à la lutte contre les drogues et les conduites addictives.

Ce partenariat apparait dans la part de cofinancements aux projets apportés par les collectivités locales. En moyenne, 23% des co-financements des actions décidées par les chefs de projets sont issus des collectivités territoriales (24% en 2019).

Par ailleurs, 8% des actions faisant l'objet d'un financement par les crédits délégués par la MILDECA aux Préfetures sont portées par des collectivités locales. Cela représente 104 actions réparties sur le territoire.

Pour illustrer la diversité des sujets abordés, il a été fait le choix, dans le présent rapport d'activité pour l'année 2020, comme en 2018 et 2019, de mettre l'accent sur les actions et les démarches concertées entre les chefs de projets et les collectivités territoriales qui sont donc recensées dans chaque synthèse régionale

(ci-après). Décrites succinctement, elles montrent la diversité des actions qui peuvent être conduites dans ce cadre.

Rappel

La capacité d'action des maires et des élus locaux dans la lutte contre les addictions

Les conduites addictives résultent d'une interaction entre plusieurs facteurs liés aux produits (certains sont plus addictifs que d'autres), aux individus (ils ne sont pas tous égaux face au risque d'addiction) et à l'environnement, qui expose plus ou moins chacun aux incitations à consommer des substances psychoactives. Le maire peut jouer un rôle sur ces deux dernières composantes, en particulier pour les jeunes : les aider, aux côtés des familles et de l'école, à acquérir des compétences pour être en capacité de mieux résister, pour que les expérimentations, souvent inéluctables à l'adolescence, ne dérivent pas vers des consommations à risque ; favoriser le caractère protecteur des environnements.

Constituer un environnement protecteur, c'est veiller à réduire les incitations à consommer auxquelles est exposée la population, sous forme de publicité, de pression du cercle amical, d'accessibilité des produits. En particulier, l'interdiction de vente aux mineurs de l'alcool, du tabac et des jeux d'argent doit être respectée. Un environnement protecteur se construit également par un travail en amont et davantage concerté pour que les soirées et les fêtes qui animent la vie locale soient réussies, sans accident, violence ou trouble à l'ordre public associés.

En tant qu'employeur, le maire doit aussi veiller à organiser pour ses agents un environnement professionnel et des conditions de travail qui n'aggravent pas les fragilités individuelles et ne génèrent pas des incitations à consommer par une pression excessive sur la performance mais aussi par la pratique des pots avec consommation d'alcool ou l'accessibilité de l'alcool sur le lieu de travail.

Les 3 étapes pour construire une politique municipale de prévention des conduites addictives

- **Réaliser un diagnostic local** : pour comprendre les pratiques et les consommations dans la collectivité publique et donc mieux connaître les risques. Il convient d'y associer les services municipaux, les partenaires institutionnels, les acteurs locaux ou associatifs et les habitants eux-mêmes.
- **Définir l'action municipale** :
 - A travers des campagnes d'information et de sensibilisation à destination des services municipaux (pour le public comme pour eux-mêmes)
 - En utilisant les pouvoirs de police du maire pour faire respecter les interdits de vente de tabac et d'alcool aux mineurs par exemple ;
 - En favorisant et en soutenant des programmes de prévention scientifiquement validés à destination des jeunes (en milieu scolaire ou en famille).
- **Evaluer et suivre la démarche** : une bonne occasion de réunir tous les acteurs impliqués au sein d'une instance de dialogue.

En savoir plus : guide pratique « Le maire face aux conduites addictives », MILDECA-AMF, novembre 2019



2.2. Les collectivités territoriales engagées en 2020 dans une expérimentation de prévention de l'entrée dans le trafic

Le plan national de mobilisation contre les addictions 2018-2022 a notamment comme objectif de limiter l'attractivité des trafics, de prévenir l'entrée et d'aider à la sortie des réseaux de trafics de stupéfiants (axe 4 priorité 14-1), en ciblant les adolescents susceptibles d'adopter de tels comportements à risque. La crise

sanitaire liée à la Covid 19 ainsi que la crise socio-économique ont accru la précarité dans les quartiers les plus défavorisés et de ce fait l'attractivité des trafics aux yeux d'une partie de la population.

A cette fin, la MILDECA a retenu plusieurs territoires pour expérimenter une démarche, l'évaluer et modéliser une action territoriale efficace pour lutter contre la participation des jeunes aux trafics de stupéfiants : Loos dans le département du Nord, Sarcelles dans le Val d'Oise et Saint Laurent du Maroni en Guyane.

Les actions ont pour objectifs de :

- favoriser le renforcement des compétences psychosociales en prévention primaire pour les 10 – 12 ans ;
- promouvoir des « parcours positifs » et lutter contre les idées reçues sur les trafics ;
- agir sur les parcours individuels des jeunes en phase de basculement dans les trafics ;
- agir sur l'implication des familles et des habitants dans la prévention des trafics ;
- lutter contre le sentiment d'impunité et la banalisation des trafics ;
- agir sur la demande en prévenant la consommation et la banalisation des substances psychoactives.

Pour formaliser ce partenariat, des conventions tripartites entre la MILDECA, la Préfecture et la collectivité territoriale ont été passées à Sarcelles et Loos.

Une évaluation externe des bénéfices des mesures mises en œuvre est conduite en parallèle par un prestataire spécialiste de l'évaluation des politiques publiques afin de déterminer la pertinence, l'efficacité et la transférabilité des dispositifs.

Les résultats de ces travaux sont prévus pour 2023.

3. Les actions financées sur les crédits délégués par la Mildeca aux préfetures.

Rappel

Les crédits d'intervention et les appels à projet au niveau territorial

- Des crédits sont alloués par la MILDECA aux préfetures de région, qui délèguent à leur tour aux préfetures de département pour susciter et soutenir des initiatives de lutte contre les conduites addictives portées par des acteurs locaux (crédits d'intervention alloués par la loi de finances). En 2020, plus de 8,5 millions d'euros de dotation initiale ont été délégués.
- Au niveau territorial, le chef de projet de la MILDECA définit des objectifs de prévention des conduites addictives, partagés avec les services territoriaux de l'Etat, sous forme d'un appel à projet MILDECA annuel (appel à projet départemental et/ou régional).
- Par ailleurs, les ARS disposent depuis 2019, de crédits d'intervention issus du Fonds de lutte contre les addictions liées aux substances psychoactives. Ils permettent de soutenir, dans le cadre généralement d'un appel à projets régional, des actions contribuant à la lutte contre les addictions sur leurs territoires, en cohérence avec leurs projets régionaux de santé 2018-2022 et leur programme régional de réduction du tabagisme.

3.1. Une dématérialisation des procédures d'appel à projet qui progresse dans les préfetures

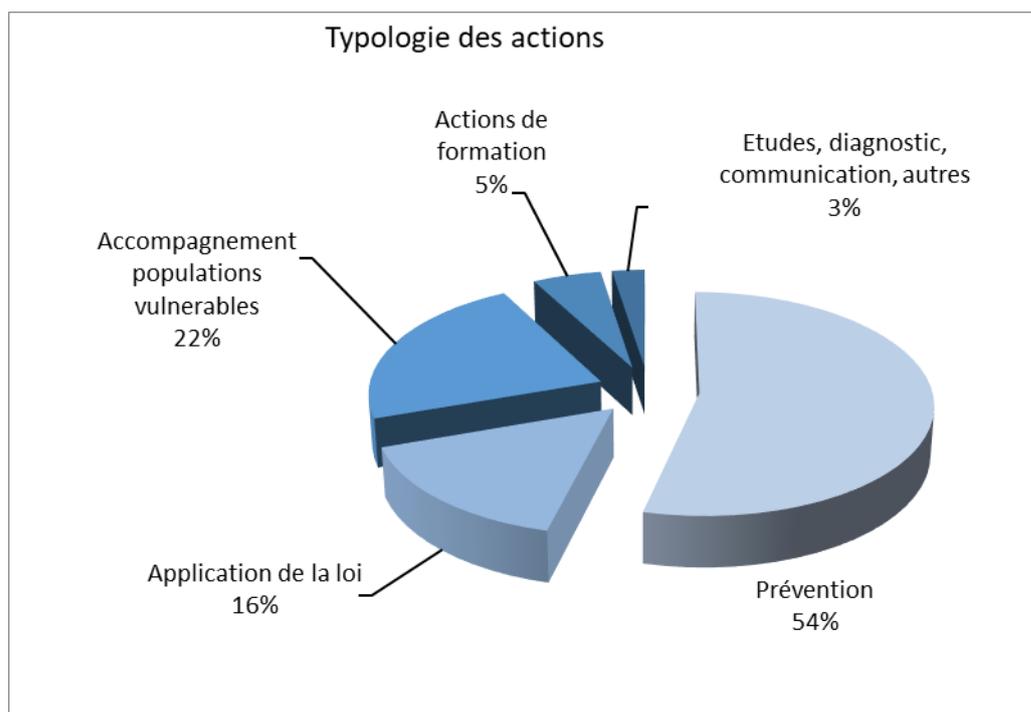
En 2020, excepté la Nièvre, l'ensemble des préfetures ayant répondu à cette enquête (96) ont organisé un appel à projets.

Dans 25 départements (21 en 2019), l'appel à projets MILDECA a été mutualisé avec un autre appel à projet : appel à projets du fonds interministériel de prévention de la délinquance (FIPD), ou appel à projets du plan départemental d'action de sécurité routière (PDASR), ou appel à projets de l'ARS. De nombreux

départements, sans mutualiser les procédures des appels à projet, procèdent à des examens croisés des dossiers.

L'instruction pour 2020 invitait les préfetures à déployer une procédure dématérialisée pour les appels à projets locaux notamment en utilisant « Démarche simplifiée ». 41 départements ont eu recours à une plateforme de dépôt des dossiers dématérialisée (seulement 16 en 2019) dont 32 ont utilisé « Démarche simplifiée ». Dans les autres cas, il a été fait recours à d'autres plateformes telles que celles utilisées par l'ARS par exemple.

3.2. La typologie des actions financées dans le cadre des appels à projet locaux reste proche de celle des années précédentes



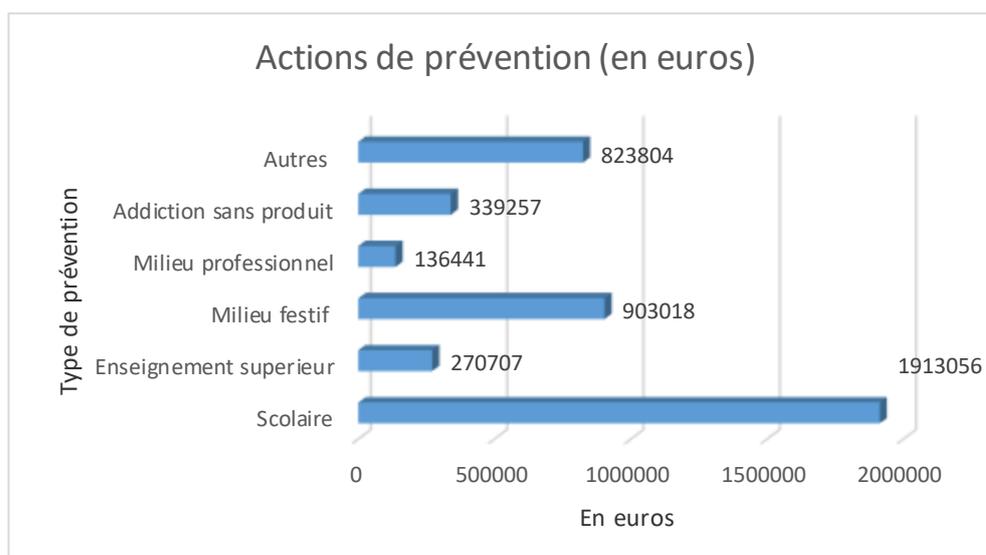
3.2.1. Les actions de prévention restent majoritaires, et se développent des actions de prévention des addictions sans produits (écrans)

En 2020, les actions de prévention représentent 54% des dépenses (55% en 2019).

Sur les 4 386 282 euros affectés à des actions de prévention, 44% financent des actions de prévention en milieu scolaire et 21% des actions de prévention en milieu festif.

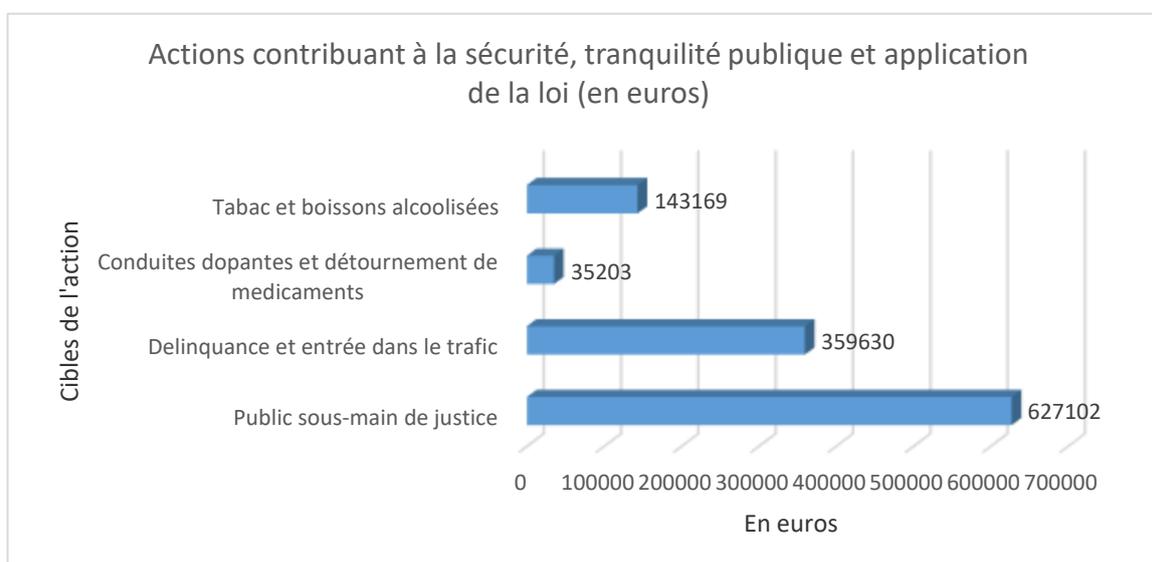
Le développement des actions de prévention des addictions sans produits (écrans notamment) se confirme : elles représentent 8% des dépenses de prévention en 2020 contre seulement 2% en 2017 à 4% en 2018 et 2019.

	2019	%	2020	%
DOTATION MILDECA (type d'actions)	8 417 280	28%	8 144 944	31%
Prévention	4 655 544	55%	4 386 283	54%
Milieu scolaire	1 997 639	43%	1 913 056	44%
Enseignement supérieur	157 731	3%	270 707	6%
Milieu festif	1 051 513	23%	903 018	21%
Milieu professionnel	258 923	6%	136 441	3%
Addictions sans produit	192 872	4%	339 257	8%
Autres	996 866	21%	823 804	19%



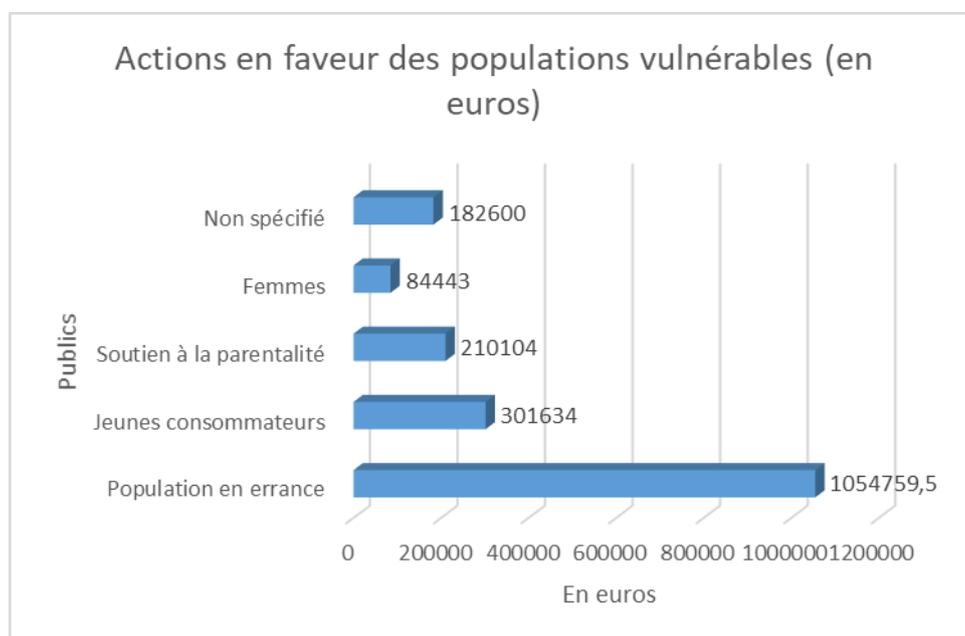
3.2.2. La mobilisation des leviers de sécurité, de tranquillité publique et d'application de la loi reste à approfondir

Sur les 16% d'actions contribuant à la sécurité, tranquillité et application de la loi, 69% sont des actions visant les publics sous-main de justice et 14% des actions de lutte contre la délinquance et l'entrée dans le trafic. 11% relèvent des tabac et boissons alcoolisées.



3.2.3. La part des actions à destination des publics vulnérables progresse

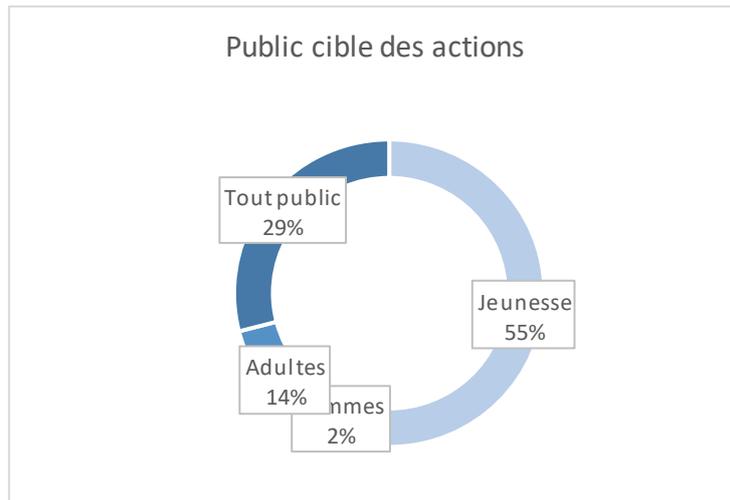
Entre 2017 et 2019, la part des actions relatives à l'accompagnement médico-social dans le cadre d'appels à projets locaux était passée de 16% à 20%. En 2020, la part de ces actions a continué à augmenter pour atteindre 23%.



3.3. Les actions visent en majorité un public jeune et sont en grande partie portées par des associations

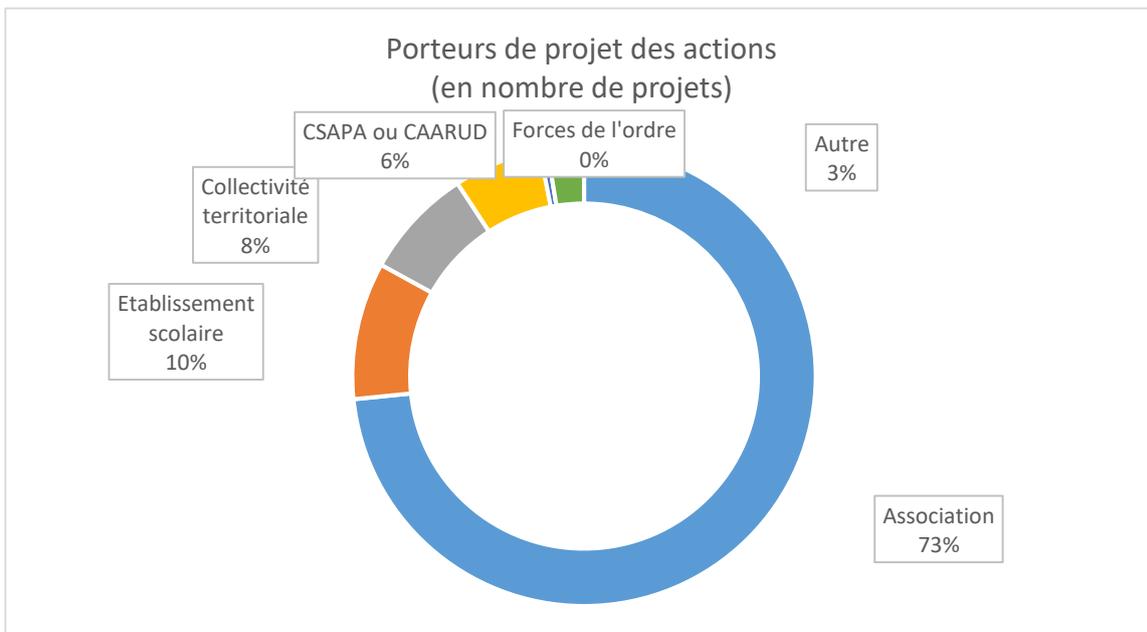
Sur l'ensemble des actions financées, les jeunes sont la principale cible, conformément aux orientations nationales de la MILDECA.

Public cible	nombre d'actions	€ MILDECA	€ Cofinancements
Jeunes	735	3 735 434	7 066 455
Femmes	22	82 643	237 866
Adultes	191	2 025 582	5 283 819
Tout public	387	2 325 678	6 213 604

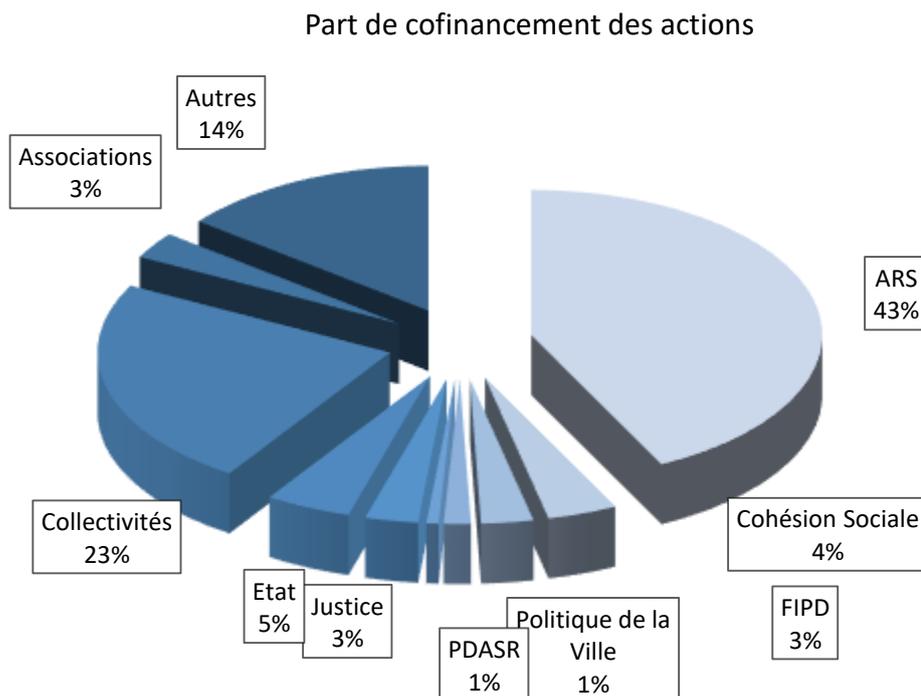


Le nombre de porteurs de projet total a baissé (1556 en 2019 pour 1338 en 2020). Cette baisse est conforme à la consigne visant à ne pas multiplier les petites actions et éviter ainsi le saupoudrage des subventions. Les principaux porteurs de projet restent les associations présentes sur le territoire.

Porteur de projet	Nombre d'actions
Association	982
Etablissement scolaire	129
Collectivité territoriale	104
CSAPA ou CAARUD	82
Forces de l'ordre	7
Autre	34
Total	1338



3.4. L'importance des co-financements



Conformément à l'instruction annuelle accompagnant la délégation de crédits, les actions ne pouvant être financées à plus de 80% par les crédits de la MILDECA, elles sont largement cofinancées.

Les premiers co-financeurs des actions sont les ARS (43%) et les collectivités locales (23%).

3.5. Reconduction et évaluation des actions d'une année sur une autre

Comme l'an passé, 61% des actions sont des actions qui avaient déjà été financées l'année précédente. Ainsi 39% des actions sont des nouveaux projets.

La capacité à soutenir de nouvelles actions est souvent dépendante de la vitalité des porteurs de projets locaux que sont les associations et l'impulsion donnée par les collectivités locales notamment. Néanmoins, il appartient aux chefs de projets Mildeca, par leur capacité à mobiliser les acteurs, de susciter de nouveaux projets répondant aux besoins locaux identifiés. Par ailleurs, il reste indispensable d'interroger la pertinence des actions déjà engagées, au regard des orientations nationales et des enjeux locaux, et d'en évaluer l'efficacité.

SYNTHESE NATIONALE

Les dotations régionales annuelles ont été modulées en fonction de différents critères :

- Une enveloppe forfaitaire par région ;
- Le nombre de départements couverts ;
- L'étendue de la population principalement ciblée par la prévention (moins de 20 ans) ;
- La population jeune âgée de 17 ans concernée par les usages quotidiens de tabac, réguliers de cannabis et des ivresses répétées.
- Les besoins complémentaires liés à l'actualité des territoires.

Régions	Dotation initiale 2020		Dotation complémentaire 2020	
	AE	CP	AE	CP
AUVERGNE RHONE-ALPES	920 000 €	920 000 €		
BOURGOGNE	405 000 €	405 000 €		
BRETAGNE	403 000 €	403 000 €		
CENTRE VAL DE LOIRE	322 000 €	322 000 €	Projet Bulle de jeunesse 150 000 €	150 000 €
CORSE	86 000 €	86 000 €		
GRAND EST	776 000 €	776 000 €		
GUADELOUPE	110 000 €	110 000 €	Projet éthylomètres 21 985 €	28 259 €
GUYANE	90 000 €	90 000 €	Projet scanner corporel 200 000 €	200 000 €
HAUT DE FRANCE	745 000 €	745 000 €		
ILE-DE-FRANCE	1 512 200 €	1 512 200 €	Projet Assore et projet E Congres 298 000 €	298 000 €
MARTINIQUE	90 000 €	90 000 €		
MAYOTTE	50 000 €	50 000 €		
NORMANDIE	415 000 €	415 000 €		
NOUVELLE-AQUITAINE	746 000 €	746 000 €		
OCCITANIE	732 500 €	732 500 €		
PACA	630 900 €	630 900 €	1 500 €	1 500 €

PAYS DE LA LOIRE	425 000 €	425 000 €		
REUNION	160 000 €	160 000 €		
Total	8 618 600 €	8 618 600 €	671 485 €	677 759 €

Les éléments de synthèse présents ci-après se fondent sur les éléments déclaratifs fournis par les chefs de projets des préfectures de département et de région. Ainsi des écarts peuvent exister avec les restitutions CHORUS.

Crédits 2020 ventilés par thème et part des cofinancements – synthèse nationale

	Euros	%
DOTATION MILDECA (type d'actions)	8 144 944	31%
Prévention	4 386 283	54%
Milieu scolaire	1 913 056	44%
Enseignement supérieur	270 707	6%
Milieu festif	903 018	21%
Milieu professionnel	136 441	3%
Addictions sans produit	339 257	8%
Autres	823 804	19%
Sécurité, tranquillité publique et loi	1 286 657	16%
Public sous-main de justice	884 919	69%
Délinquance et entrée dans le trafic	183 541	14%
Conduites dopantes et médicaments	70 860	6%
Tabac et boissons alcoolisées	147 337	11%
Populations vulnérables	1 833 541	23%
Populations en errance	1 054 760	58%
Jeunes consommateurs	301 634	16%
Soutien à la parentalité	210 104	11%
Femmes	84 443	5%
Autres	182 600	10%
Formation	432 648	5%
Etudes, diagnostics et communication	180 466	2%
Autres	25 350	0%
CREDITS ADDITIONNELS (cofinancement des actions)	18 276 382	69%
ARS	7 788 822	43%
Cohésion sociale (DDCS)	708 507	4%
FIPD	529 562	3%
Politique de la ville	273 092	1%
PDASR	122 772	1%
Justice	535 462	3%
Etat (autres)	867 312	5%
Collectivités territoriales	4 275 818	23%
Associations	540 485	3%
Autres	2 634 551	14%
FINANCEMENT TOTAL	26 421 326	100%

SYNTHESES REGIONALES

Crédits 2020 ventilés par thème et part des cofinancements

	Euros	%
CREDITS MILDECA (type d'actions)	921 946	33%
Prévention	560 343	61%
Milieu scolaire	264 046	47%
Enseignement supérieur	32 200	6%
Milieu festif	67 957	12%
Milieu professionnel	18 640	3%
Addictions sans produit	15 100	3%
Autres	162 400	29%
Sécurité, tranquillité publique et loi	57 246	6%
Public sous-main de justice	44 560	78%
Délinquance et entrée dans le trafic	-	0%
Conduites dopantes et médicaments	-	0%
Tabac et boissons alcoolisées	12 686	22%
Populations vulnérables	191 537	21%
Populations en errance	44 450	23%
Jeunes consommateurs	83 500	44%
Soutien à la parentalité	21 287	11%
Femmes	19 000	10%
Autres	23 300	12%
Formation	72 320	8%
Etudes, diagnostics et communication	33 500	4%
Autres	7 000	1%
COFINANCEMENTS	1 900 967	67%
ARS	643 947	34%
Cohésion sociale (DDCS)	204 799	11%
FIPD	17 500	1%
Politique de la ville	11 109	1%
PDASR	7 400	0%
Justice	189 344	10%
Etat (autres)	123 495	6%
Collectivités territoriales	381 465	20%
Associations	189 332	10%
Autres	132 576	7%
FINANCEMENT TOTAL	2 822 913	100%

Crédits 2020 ventilés par départements et en nombre de projets

Départements	Crédits MILDECA	Cofinancements		Projets	
	en €uros	€uros	%	Nombre	Taux de reconduction
Allier	44 500	256 681	85%	18	60%
Cantal	32 500	41 960	56%	4	100%
Haute-Loire	122 846	92 200	43%	14	80%
Puy-de-Dôme	59 500	147 640	71%	7	80%
Ain	72 500	31 164	30%	21	67%
Ardèche	50 000	170 100	77%	10	78%
Drôme	69 500	125 328	64%	9	75%
Haute-Savoie	78 500	169 351	68%	12	64%
Isère	152 500	308 005	67%	7	72%
Loire	65 500	242 249	79%	11	65%
Rhône	103 600	279 245	73%	13	45%
Savoie	70 500	37 044	34%	14	57%
Région	-	-	-	4	0%
Total	921 946	1 900 967	67%	129	65%

Les démarches concertées entre les chefs de projets Mildeca et les collectivités territoriales en 2020

Ain (01) :

CCAS Oyonnax : sensibilisation des parents et des enfants du bassin d'Oyonnax aux risques liés à l'utilisation des écrans et des jeux vidéo.

Ambérieu-en-Bugey : campagne de sensibilisation et d'animation estivale auprès des 14-25 ans et de leurs parents sur les addictions (drogues, alcool, tabac).

Ville de Bourg : action qui a pour but d'aller à la rencontre des jeunes et adultes qui fréquentent les bars, restaurants, établissements de nuit pour les sensibiliser sur les risques liés à la consommation de produits psychotropes et à une consommation d'alcool excessive.

Drôme (26) :

Valence : formation initiale et continue d'adultes proches des jeunes constituant "le réseau des adultes relais" pour une prévention des comportements à risques et de l'usage des toxiques chez les jeunes.

Isère (38) :

Grenoble : continuité des actions de l'équipe pluridisciplinaire de prévention et réduction des risques et des dommages (Rdrd) sur l'espace public et dans les salles de concert. Suivi du projet « Prévenir ensemble à l'échelle du territoire les comportements à risques des jeunes liés aux substances psychoactives dans la commune de Grenoble 2019-2021 », lauréat de l'appel à projet national de la MILDECA en 2019.

Communauté de communes les Vals du Dauphiné : projet « alcool-drogues, un danger permanent ».

Loire (42) :

Ville de Roche-la-Molière : dans le cadre du contrat enfance jeunesse et de la continuité des actions portées par le CLSPD, des interventions dans les écoles et au collège, des journées à thème et des actions de sensibilisation.

Ville de Saint-Chamond : faciliter l'accès à l'information et sensibiliser les jeunes sur les addictions, et rendre visible l'offre de santé sur le territoire.

Haute Loire (43)

Communauté de communes Loire Semène : lutte contre les conduites addictives chez les jeunes par un accompagnement dans la vie nocturne et festive : prévention itinérante sur l'espace public ; intervention dans les lieux festifs avec les jeunes dans le cadre de chantiers éducatifs ; stand d'informations (documents, alcootests, jeux de prévention...) et stand de cocktails sans alcool ; construction d'un projet de théâtre d'improvisation avec une troupe professionnelle.

Rhône (69) :

Lyon : action « Gonam'bulb » de maraudes sur les points de rassemblement des jeunes comme les berges du Rhône.

Savoie (73) :

CIAS Haute Maurienne Vanoise : développement d'un programme d'actions de prévention et d'information autour des écrans et du numérique à destination des enfants/jeunes et leurs familles (escape game) ; interventions pour le renforcement des compétences psychosociales auprès de classes de CM ; formation et réflexions pour les professionnels.

Chambéry : projet « Prévenir ensemble à l'échelle du territoire les comportements à risques des jeunes liés aux substances psychoactives 2019-2021 », lauréat de l'appel à projet national de la MILDECA en 2019.

Albertville : poursuite de l'appui méthodologique débuté en 2019 avec l'IREPS.

Aix-les-Bains : accompagnement des acteurs par l'IREPS pour impulser une dynamique territoriale de prévention des addictions.

Haute Savoie (74) :

Cluses : programmes « Papallagou » et « les enfants de Croque Lune » (outils de prévention).

Commune Saint Pierre en Faucigny : prévention de l'alcoolisation aiguë des jeunes lors d'évènements festifs.

Crédits 2020 ventilés par thème et part des cofinancements

	Euros	%
DOTATION MILDECA (type d'actions)	374 600	25%
Prévention	246 600	66%
Milieu scolaire	50 060	20%
Enseignement supérieur	-	0%
Milieu festif	51 640	21%
Milieu professionnel	11 500	5%
Addictions sans produit	109 620	44%
Autres	23 780	10%
Sécurité, tranquillité publique et loi	58 620	16%
Public sous-main de justice	51 620	88%
Délinquance et entrée dans le trafic	7 000	12%
Conduites dopantes et médicaments	-	0%
Tabac et boissons alcoolisées	-	0%
Populations vulnérables	56 280	15%
Populations en errance	11 000	20%
Jeunes consommateurs	2 500	4%
Soutien à la parentalité	41 580	74%
Femmes	-	0%
Autres	1 200	2%
Formation	3 800	1%
Etudes, diagnostics et communication	8 800	2%
Autres	500	0%
CREDITS ADDITIONNELS (cofinancement des actions)	1 148 417	75%
ARS	343 714	30%
Cohésion sociale (DDCS)	28 800	3%
FIPD	128 237	11%
Politique de la ville	36 000	3%
PDASR	-	0%
Justice	106 000	9%
Etat (autres)	80 500	7%
Collectivités territoriales	272 962	24%
Associations	6 100	1%
Autres	146 104	13%
FINANCEMENT TOTAL	1 523 017	100%

Crédits 2020 ventilés par départements et en nombre de projets

Départements	Crédits MILDECA	Cofinancements		Projets	
	en €uros	€uros	%	Nombre	Taux de reconduction
Côte d'Or	37 500	209 962	85%	6	50%
Nièvre	-	-	-	0	0%
Saône-et-Loire	40 000	579 067	94%	14	31%
Yonne	20 200	81 557	80%	4	67%
Doubs	38 500	-	0%	28	53%
Haute-Saône	16 500	46 530	74%	4	75%
Jura	18 000	42 705	70%	3	67%
Territoire-de-Belfort	11 000	20 864	65%	6	50%
Région	192 900	167 732	47%	9	44%
Total	374 600	1 148 417	75%	74	49%

Les démarches concertées entre les chefs de projets Mildeca et les collectivités territoriales en 2020

Doubs (25) :

Besançon : le projet « La fête à Besac », développé depuis 2014, se décline en trois axes : la mise en place d'une charte de la vie nocturne ; l'organisation de soirées prévention et réduction des risques en centre-ville et de soirées alternatives gratuites et sans alcool ; et une stratégie d'information (campagne de communication, plaquettes, formations, etc.).

Jura (39) :

Communauté d'agglomération du Grand Dole : actions visant à sensibiliser les jeunes aux conduites à risques notamment en terme de consommation de produits illicites et d'utilisation des réseaux sociaux ; et à favoriser les échanges avec les adultes sur ces thématiques en utilisant les outils théâtre forum et le cinéma théâtre interactif.

Haute Saône (70) :

Vesoul : travaux pour apporter des réponses aux difficultés rencontrées par les publics vulnérables en hébergement d'urgence.

Saône et Loire (71) :

Gueugnon : théâtre interactif sur les consommations à risques (alcool, tabac et stupéfiants).

Ville de Macon : programme d'action au sein des structures éducatives, des centres sociaux, des associations locales dans une logique de prévention de la délinquance et de la promotion de la santé et du bien-être : temps d'information sur les conséquences pour la santé ; théâtre forum ; temps de rencontre et de témoignages dans le « Bus de la Médiation » ; séances de présentation des différents produits stupéfiants ; travail sur l'estime et l'image de soi des jeunes dealers et/ou consommateurs...

Yonne (89) :

CCAS de Sens : semaine de sensibilisation en novembre 2020 avec réalisation d'une enquête en ligne, sensibilisation à l'usage des outils numériques et des réseaux sociaux, sensibilisation via des jeux, des débats, des mises en pratique.

Territoire de Belfort (90) :

Ville de Belfort : Favoriser la réinsertion sociale et professionnelles des personnes condamnées à des TIG ou à des mesures de réparation pénale.

Crédits 2020 ventilés par thème et part des cofinancements

	Euros	%
DOTATION MILDECA (type d'actions)	403 000	37%
Prévention	202 900	50%
Milieu scolaire	49 100	24%
Enseignement supérieur	4 500	2%
Milieu festif	90 000	44%
Milieu professionnel	4 500	2%
Addictions sans produit	36 300	18%
Autres	18 500	9%
Sécurité, tranquillité publique et loi	118 600	29%
Public sous-main de justice	88 100	74%
Délinquance et entrée dans le trafic	19 000	16%
Conduites dopantes et médicaments	6 000	5%
Tabac et boissons alcoolisées	5 500	5%
Populations vulnérables	58 900	15%
Populations en errance	11 000	19%
Jeunes consommateurs	10 000	17%
Soutien à la parentalité	13 200	22%
Femmes	1 500	3%
Autres	23 200	39%
Formation	22 600	6%
Etudes, diagnostics et communication	-	-
Autres	-	-
CREDITS ADDITIONNELS (cofinancement des actions)	683 031	63%
ARS	241 705	35%
Cohésion sociale (DDCS)	-	0%
FIPD	4 500	1%
Politique de la ville	4 000	1%
PDASR	-	0%
Justice	10 519	2%
Etat (autres)	6 067	1%
Collectivités territoriales	99 822	15%
Associations	42 488	6%
Autres	273 930	40%
FINANCEMENT TOTAL	1 086 031	100%

Crédits 2020 ventilés par départements et en nombre de projets

Départements	Crédits MILDECA	Cofinancements		Projets	
	en Euros	Euros	%	Nombre	Taux de reconduction
Côtes d'Armor	64 000	4 500	2%	14	86%
Finistère	93 000	160 866	26%	14	71%
Ille-et-Vilaine	103 000	328 658	51%	17	88%
Morbihan	66 800	44 885	58%	12	27%
Région	76 200	-	61%	5	100%
Total	403 000	683 031	63%	63	75%

Les démarches concertées entre les chefs de projets Mildeca et les collectivités territoriales en 2020

Côtes d'Armor (22) :

Dinan Agglomération : outillage des professionnels pour mieux accompagner les publics jeunes et adultes notamment précaires, sur l'alcool.

Saint Briec : proposer aux personnes en grande précarité 2 h de travail par semaine.

Finistère (29) :

Quimperlé communauté : programme de prévention des addictions.

Douarnenez communauté : projet « Prévenir ensemble à l'échelle du territoire les comportements à risques des jeunes liés aux substances psychoactives 2019-2022 », lauréat de l'appel à projet national de la MILDECA en 2019.

Ille et Vilaine (35) :

Rennes : gestion de la vie festive (déambulation et prévention) en lien avec le maintien de l'ordre dans le centre-ville.

Morbihan (56):

CCAS Vannes : Le « village ado » pendant 3 jours sur le port de Vannes vise le développement de la santé des jeunes et le renforcement des compétences psychosociales. Sont abordés les cyber addictions, la fête, le groupe, l'équilibre, l'estime de soi, le bien être.

CCAS Lorient : permettre l'accès aux soins et aux droits de santé des publics les plus en difficultés dont les personnes sans résidence stable, dans la prise en charge de leurs soins et contact avec des spécialistes dont un psychiatre addictologue.

Crédits 2020 ventilés par thème et part des cofinancements

	Euros	%
DOTATION MILDECA (type d'actions)	168 000	25%
Prévention	91 548	54%
Milieu scolaire	80 748	88%
Enseignement supérieur	1 950	2%
Milieu festif	3 000	3%
Milieu professionnel	750	1%
Addictions sans produit	1 100	1%
Autres	4 000	4%
Sécurité, tranquillité publique et loi	28 650	17%
Public sous-main de justice	13 750	48%
Délinquance et entrée dans le trafic	-	0%
Conduites dopantes et médicaments	-	0%
Tabac et boissons alcoolisées	14 900	52%
Populations vulnérables	22 000	13%
Populations en errance	14 500	66%
Jeunes consommateurs	5 000	23%
Soutien à la parentalité	-	0%
Femmes	2 500	11%
Autres	-	0%
Formation	6 552	4%
Etudes, diagnostics et communication	19 250	11%
Autres	-	0%
CREDITS ADDITIONNELS (cofinancement des actions)	514 243	75%
ARS	297 489	58%
Cohésion sociale (DDCS)	6 000	1%
FIPD	6 200	1%
Politique de la ville	33 610	7%
PDASR	11 090	2%
Justice	2 612	1%
Etat (autres)	44 424	9%
Collectivités territoriales	27 754	5%
Associations	17 696	3%
Autres	67 368	13%
FINANCEMENT TOTAL	682 243	100%

Crédits 2020 ventilés par départements et en nombre de projets

Départements	Crédits MILDECA	Cofinancements		Projets	
	en €uros	€uros	%	Nombre	Taux de reconduction
Cher	49 000	310 208	86%	23	78%
Eure-et-Loir	66 000	65 939	50%	9	78%
Indre	22 000	115 143	84%	6	67%
Indre-et-Loire	-	-	-	0	0%
Loiret	-	-	-	0	0%
Loir-et-Cher	31 000	22 953	43%	25	71%
Région	-	-	-	0	0%
Total	168 000	514 243	75%	63	42%

Crédits 2020 ventilés par thème et part des cofinancements

	Euros	%
DOTATION MILDECA (type d'actions)	57 362	73%
Prévention	46 562	81%
Milieu scolaire	4 000	9%
Enseignement supérieur	2 000	4%
Milieu festif	1 110	2%
Milieu professionnel	6 175	13%
Addictions sans produit	8 000	17%
Autres	25 277	54%
Sécurité, tranquillité publique et loi	10 800	19%
Public sous-main de justice	5 800	54%
Délinquance et entrée dans le trafic	5 000	46%
Conduites dopantes et médicaments	-	0%
Tabac et boissons alcoolisées	-	0%
Populations vulnérables	-	0%
Populations en errance	-	-
Jeunes consommateurs	-	-
Soutien à la parentalité	-	-
Femmes	-	-
Autres	-	-
Formation	-	-
Etudes, diagnostics et communication	-	0%
Autres	-	0%
CREDITS ADDITIONNELS (cofinancement des actions)	20 810	27%
ARS	-	0%
Cohésion sociale (DDCS)	-	0%
FIPD	4 500	22%
Politique de la ville	500	2%
PDASR	-	0%
Justice	6 000	29%
Etat (autres)	2 700	13%
Collectivités territoriales	-	0%
Associations	750	4%
Autres	6 360	31%
FINANCEMENT TOTAL	78 172	100%

Crédits 2020 ventilés par départements et en nombre de projets

Départements	Crédits MILDECA	Cofinancements		Projets	
	en €uros	€uros	%	Nombre	Taux de reconduction
Haute-Corse	18 439	7 610	43%	3	67%
Corse du Sud + région	16 923	1 950	-	8	38%
Total	57 362	20 810	27%	13	35%

Crédits 2020 ventilés par thème et part des cofinancements

	Euros	%
DOTATION MILDECA (type d'actions)	708 307	58%
Prévention	323 329	46%
Milieu scolaire	238 593	74%
Enseignement supérieur	17 268	5%
Milieu festif	10 500	3%
Milieu professionnel	9 516	3%
Addictions sans produit	15 957	5%
Autres	31 495	10%
Sécurité, tranquillité publique et loi	148 312	21%
Public sous-main de justice	139 466	94%
Délinquance et entrée dans le trafic	-	0%
Conduites dopantes et médicaments	-	0%
Tabac et boissons alcoolisées	8 846	6%
Populations vulnérables	208 453	29%
Populations en errance	113 260	54%
Jeunes consommateurs	66 876	32%
Soutien à la parentalité	12 040	6%
Femmes	5 977	3%
Autres	10 300	5%
Formation	18 533	3%
Etudes, diagnostics et communication	9 680	1%
Autres	-	0%
CREDITS ADDITIONNELS (cofinancement des actions)	516 784	42%
ARS	162 466	31%
Cohésion sociale (DDCS)	13 000	3%
FIPD	34 012	7%
Politique de la ville	13 742	3%
PDASR	7 350	1%
Justice	4 500	1%
Etat (autres)	61 416	12%
Collectivités territoriales	128 962	25%
Associations	983	0%
Autres	90 353	17%
FINANCEMENT TOTAL	1 225 091	100%

Crédits 2020 ventilés par départements et en nombre de projets

Départements	Crédits MILDECA	Cofinancements		Projets	
	en €uros	€uros	%	Nombre	Taux de reconduction
Bas-Rhin	122 846	-	0%	8	63%
Haut Rhin	100 000	32 262	24%	11	55%
Aube	40 996	30 750	43%	11	64%
Haute-Marne	24 500	47 342	66%	9	56%
Marne	75 073	139 526	65%	20	40%
Ardennes	38 500	53 290	58%	9	11%
Meurthe-et-Moselle	96 000	-	0%	13	62%
Meuse	23 468	77 860	77%	12	55%
Moselle	136 000	41 995	24%	22	48%
Vosges	50 924	93 759	65%	9	50%
Région	-	-	-	0	0%
Total	708307	516784	42%	124	46%

Les démarches concertées entre les chefs de projets Mildeca et collectivités territoriales en 2020

Ardennes (08) :

Pays Rethélois : repérer les jeunes consommateurs dans les lieux publics en mobilisant les partenaires et services locaux.

Aube (10) :

Commune de Chapelle-Saint-Luc : actions dans les quartiers prioritaires et de formation des éducateurs et responsables des accueils collectifs de mineurs et des services de la commune.

Marne (51) :

Communauté d'Agglomération d'Epernay, Coteaux et Plaine de Champagne : sensibilisation en milieu scolaire du jeune public sur les addictions et leurs risques.

Crédits 2020 ventilés par thème et part des cofinancements

	Euros	%
CREDITS MILDECA (type d'actions)	705 586	31%
Prévention	341 072	48%
Milieu scolaire	134 602	39%
Enseignement supérieur	29 350	9%
Milieu festif	64 926	19%
Milieu professionnel	10 000	3%
Addictions sans produit	45 400	13%
Autres	56 794	17%
Sécurité, tranquillité publique et loi	175 122	25%
Public sous-main de justice	129 553	74%
Délinquance et entrée dans le trafic	22 000	13%
Conduites dopantes et médicaments	-	0%
Tabac et boissons alcoolisées	23 569	13%
Populations vulnérables	147 274	21%
Populations en errance	109 857	75%
Jeunes consommateurs	2 800	2%
Soutien à la parentalité	29 847	20%
Femmes	3 770	3%
Autres	1 000	1%
Formation	20 119	3%
Etudes, diagnostics et communication	22 000	3%
Autres	-	0%
COFINANCEMENTS	1 553 995	69%
ARS	239 145	15%
Cohésion sociale (DDCS)	41 300	3%
FIPD	97 253	6%
Politique de la ville	20 755	1%
PDASR	19 808	1%
Justice	170 233	11%
Etat (autres)	26 072	2%
Collectivités territoriales	572 062	37%
Associations	76 880	5%
Autres	290 487	19%
FINANCEMENT TOTAL	2 259 581	100%

Crédits 2020 ventilés par départements et en nombre de projets

Départements	Crédits MILDECA	Cofinancements		Projets	
	€	€uros	%	Nombre	Taux de reconduction
Nord	200 008	300 694	60%	30	72%
Pas-de-Calais	184 360	267 332	59%	8	69%
Aisne	63 698	126 773	67%	8	58%
Oise	67 050	228 667	77%	11	54%
Somme	97 223	68 733	41%	8	78%
Région	93 248	561 796	86%	30	80%
Total	705 586	1 553 995	69%	109	68%

Les démarches concertées entre les chefs de projets Mildeca et collectivités territoriales en 2020

Aisne (02) :

CCAS HIRSON : actions de proximité auprès des jeunes dans les quartiers durant les vacances scolaires ; actions de développement des compétences psychosociales ; sensibilisation des adolescents aux risques des addictions ; formation d'adultes référents (parents, professionnels et bénévoles).

CA de la région de Château Thierry : actions de sensibilisation en direction des parents et des jeunes, permettant de toucher le public rural, dans le cadre du CLSPD.

Nord (59) :

Loos : expérimentation relative à la prévention de la participation des jeunes au trafic de stupéfiants 2020-2023 dans le cadre de la convention de partenariat avec la MILDECA nationale.

Lille : travaux de la commission addictions du CLSPD sur les effets de la crise sanitaire sur les CAARUD et les usagers, le protoxyde d'azote et le projet de SCMR.

Oise (60) :

Communauté de commune du Clermontois : ateliers-débats à destination des adolescents, des adultes et des parents ; interventions de la gendarmerie et la brigade de prévention de la délinquance juvénile ; session de formation à destination des élus.

Communauté d'agglomération du Beauvaisis : accompagnement renforcé de mineurs et de majeurs consommateurs de stupéfiants sous-main de justice pour favoriser un retour vers l'emploi ou la formation, l'accès aux droits, l'accès à un logement ou un hébergement.

Pas de Calais (62) :

Commune de le Portel : ateliers pour sensibiliser aux risques liés aux consommations d'alcool, tabac et de drogues.

Communauté de communes du Sud Artois : en lien avec le public jeune du territoire (collèges, lycées, centre social du territoire, accueil jeunes, mission locale), réalisation de courts métrages sur la prévention des addictions (drogues, alcool, tabac) et sur la surconsommation des écrans.

Calais : déploiement du « plan communal de prévention des addictions 2018-2020 », lauréat de l'appel à projet Mildeca 2018.

Crédits 2020 ventilés par thème et part des cofinancements

	Euros	%
DOTATION MILDECA (type d'actions)	1 715 419	28%
Prévention	602 711	35%
Milieu scolaire	353 319	59%
Enseignement supérieur	15 874	3%
Milieu festif	97 868	16%
Milieu professionnel	34 000	6%
Addictions sans produit	25 200	4%
Autres	76 450	13%
Sécurité, tranquillité publique et loi	212 985	12%
Public sous-main de justice	120 649	57%
Délinquance et entrée dans le trafic	38 600	18%
Conduites dopantes et médicaments	5 600	3%
Tabac et boissons alcoolisées	48 136	23%
Populations vulnérables	733 683	43%
Populations en errance	569 500	78%
Jeunes consommateurs	52 683	7%
Soutien à la parentalité	37 500	5%
Femmes	2 000	0%
Autres	72 000	10%
Formation	146 040	9%
Etudes, diagnostics et communication	20 000	1%
Autres	-	-
CREDITS ADDITIONNELS (cofinancement des actions)	4 344 239	72%
ARS	1 560 352	36%
Cohésion sociale (DDCS)	84 733	2%
FIPD	55 000	1%
Politique de la ville	19 700	0%
PDASR	-	0%
Justice	4 000	0%
Etat (autres)	56 080	1%
Collectivités territoriales	1 658 760	38%
Associations	9 384	0%
Autres	896 230	21%
FINANCEMENT TOTAL	6 059 658	100%

Crédits 2020 ventilés par départements et en nombre de projets

Départements	Crédits MILDECA	Cofinancements		Projets	
	€	€uros	%	Nombre	Taux de reconduction
Essonne	84 683	153 426	64%	13	100%
Hauts-de-Seine	-	-	-	0	0%
Paris	781 904	2 145 016	73%	31	97%
Seine-et-Marne	96 781	147 284	60%	8	38%
Seine-St-Denis	181 464	-	0%	20	35%
Val-de-Marne	84 683	225 988	73%	22	73%
Val-d'Oise	108 878	127 797	54%	22	36%
Yvelines	74 586	501 532	87%	40	53%
Région	302 440	1 043 196	78%	20	90%
Total	1715419	4344239	72%	176	58%

Les démarches concertées entre les chefs de projets Mildeca et les collectivités territoriales 2020

La Ville de Paris (75) et le Conseil départemental de la Seine-Saint-Denis (93) : actions de prévention de la mission métropolitaine de prévention des conduites à risques (MMPCR). Observatoire de la prévention des conduites à risques Paris / Seine-Saint-Denis, rattaché à la MMPCR. Formations action, séances d'information collectives, parcours éducatifs et entretiens individuels.

Yvelines (78) :

Magny les hameaux : accompagnement et accès aux soins pour les enfants, les jeunes et leurs familles.

CCAS des Mureaux : renforcement des compétences psychosociales des jeunes et accompagnement des parents et des professionnels en tant qu'acteurs de la prévention des conduites à risque.

CCAS de La Verriere : deux journées d'actions de prévention contre le tabagisme, l'alcool et les conduites addictives liées aux écrans, les jeux vidéo, les réseaux sociaux et le cyber harcèlement.

Commune de la Verriere : Sensibilisation sur les conduites dangereuses et addictives en lien avec la sécurité routière.

Commune de Plaisir : actions de prévention à destination des jeunes (réalisation de photos et exposition).

Commune de Poissy : ciné-débat avec la projection d'un film abordant la consommation de substances psychotropes, suivi d'un échange avec les jeunes et le psychologue du Lieu Ecoute Jeunes implanté au sein du service Jeunesse.

Commune de Saint Cyr l'Ecole : réalisation d'un court métrage, faisant ensuite l'objet d'une conférence débat ; information et orientation des jeunes et des familles sur les structures existantes en cas de dépendance.

Sartrouville : sessions de sensibilisation en milieu scolaire et groupe de parole proposés aux familles.

Essonne (91) :

EvrY-Courcouronnes : déploiement du projet « prévenir ensemble à l'échelle du territoire les comportements à risques des jeunes liés aux substances addictives dans la ville d'EvrY Courcouronnes 2019-2021 » lauréat de l'appel à projet MILDECA 2019.

Seine Saint Denis (93) :

Aulnay-Sous-Bois : conférences-débats et campagne de sensibilisation en direction des professionnels de la jeunesse.

Aubervilliers : "aller vers et faire avec" hors les murs, à destination des étudiants, des jeunes, actifs ou sans emploi, des jeunes déscolarisés ou en voie de l'être et des jeunes en errance.

Val de Marne (94) :

Chennevières-sur-Marne : prévention des addictions et des usages problématiques d'internet.

Arcueil : prévention vis-à-vis des jeunes sur la consommation, la santé, la participation au trafic, le non-respect de la loi et ses conséquences.

Val d'Oise (95) :

Sarcelles : Expérimentation relative à la prévention de la participation des jeunes au trafic de stupéfiants 2020-2023 dans le cadre de la convention de partenariat avec la MILDECA nationale.

Jouy le Moutier : temps d'échanges et de réflexion pour transmettre un socle de compétences, de connaissances et un discours commun sur les addictions aux professionnels œuvrant en faveur de la jeunesse.

Communauté de communes du Haut Val d'Oise : aborder la problématique des addictions avec ou sans substance, selon les âges.

Communauté de commune Soisy sous Montmorency : séances d'animation du jeu collectif et séances de théâtre-forum pour prévenir les risques liés à la consommation de tabac, d'alcool et de cannabis.

Crédits 2020 ventilés par thème et part des cofinancements

	Euros	%
DOTATION MILDECA (type d'actions)	389 272	52%
Prévention	153 841	40%
Milieu scolaire	116 751	76%
Enseignement supérieur	-	0%
Milieu festif	25 350	16%
Milieu professionnel	-	0%
Addictions sans produit	-	0%
Autres	11 740	8%
Sécurité, tranquillité publique et loi	111 952	29%
Public sous-main de justice	89 497	80%
Délinquance et entrée dans le trafic	22 455	20%
Conduites dopantes et médicaments	-	0%
Tabac et boissons alcoolisées	-	0%
Populations vulnérables	58 079	15%
Populations en errance	37 019	64%
Jeunes consommateurs	16 060	28%
Soutien à la parentalité	-	0%
Femmes	2 000	3%
Autres	3 000	5%
Formation	5 400	1%
Etudes, diagnostics et communication	60 000	15%
Autres	-	-
CREDITS ADDITIONNELS (cofinancement des actions)	362 185	48%
ARS	313 707	87%
Cohésion sociale (DDCS)	2 000	1%
FIPD	-	0%
Politique de la ville	6 700	2%
PDASR	-	0%
Justice	-	0%
Etat (autres)	-	0%
Collectivités territoriales	9 941	3%
Associations	-	0%
Autres	29 837	8%
FINANCEMENT TOTAL	751 457	100%

Crédits 2020 ventilés par départements et en nombre de projets

Départements	Crédits MILDECA	Cofinancements		Projets	
	€	€uros	%	Nombre	Taux de reconduction
Calvados	117 376	88 193	48%	13	92%
Manche	47 161	928	43%	4	75%
Orne	23 155	8 170	2%	7	86%
Eure	56 313	58 878	26%	10	56%
Seine-Maritime	115 267	159 241	51%	42	77%
Région	30 000	46 775	58%	11	64%
Total	389 272	362 185	47%	87	75%

Les démarches concertées entre les chefs de projets Mildeca et collectivités territoriales en 2020

Calvados (14) :

CCAS d'Herouville Saint Clair : renforcement des compétences psycho-sociales par des interventions de la Ligue de l'enseignement auprès des élèves du primaire et du collège.

Caen : prévention en milieu festif le jeudi et vendredi soir.

Manche (50)

Saint-Lo : charte de la vie nocturne avec les débitants de boissons et mesures de police administrative à l'encontre des établissements ne respectant pas la réglementation.

Seine-Maritime (76) :

CCAS de DARNETAL : formation des professionnels du territoire (chefs de services municipaux notamment) puis intervention auprès des publics en résidence autonomie, auprès du groupe "sport santé adultes", auprès des jeunes pratiquant le futsal, lors de la fête de quartier.

Ville de Neufchâtel en Bray : poursuite de l'action menée en 2019, notamment les actions "prévention des conduites à risques : dédale de vie", "prévention tabac", "conduire sans risque", et "la consultation jeunes consommateurs".

Crédits 2020 ventilés par thème et part des cofinancements

	Euros	%
CREDITS MILDECA		
(type d'actions)		
	671 265	35%
Prévention	429 444	64%
Milieu scolaire	121 547	28%
Enseignement supérieur	118 750	28%
Milieu festif	75 076	17%
Milieu professionnel	4 700	1%
Addictions sans produit	43 110	10%
Autres	66 261	15%
Sécurité, tranquillité publique et loi	91 634	14%
Public sous-main de justice	65 274	71%
Délinquance et entrée dans le trafic	4 000	4%
Conduites dopantes et médicaments	5 360	6%
Tabac et boissons alcoolisées	17 000	19%
Populations vulnérables	95 432	14%
Populations en errance	32 932	35%
Jeunes consommateurs	7 500	8%
Soutien à la parentalité	23 400	25%
Femmes	15 000	16%
Autres	16 600	17%
Formation	39 807	6%
Etudes, diagnostics et communication	5 598	1%
Autres	9 350	1%
COFINANCEMENTS	1 238 238	65%
ARS	710 734	57%
Cohésion sociale (DDCS)	12 900	1%
FIPD	20 000	2%
Politique de la ville	7 000	1%
PDASR	5 300	0%
Justice	19 000	2%
Etat (autres)	207 137	17%
Collectivités territoriales	149 054	12%
Associations	4 457	0%
Autres	102 656	8%
FINANCEMENT TOTAL	1 909 503	100%

Crédits 2020 ventilés par départements et en nombre de projets

Départements	Crédits MILDECA	Cofinancements		Projets	
	€	Euros	%	Nombre	Taux de reconduction
Dordogne	48 695	45 961	49%	18	61%
Gironde	99 000	290 067	75%	4	100%
Landes	46 195	20 765	31%	14	71%
Lot-et-Garonne	41 536	43 412	51%	7	71%
Pyrénées-Atlantiques	68 510	-	0%	21	76%
Corrèze	33 877	-	0%	10	90%
Creuse	19 898	41 318	67%	9	44%
Haute-Vienne	22 500	37 050	62%	12	71%
Charente	32 100	148 642	82%	7	57%
Charente Maritime	61 594	224 387	78%	11	45%
Deux-Sèvres	43 116	73 217	63%	13	31%
Vienne	55 244	23 352	30%	14	29%
Région	99 000	290 067	75%	4	100%
Total	671 265	1 238 238	65%	144	65%

Les démarches concertées entre les chefs de projets Mildeca et les collectivités territoriales en 2020

Dordogne (24):

Périgueux : prévention des conduites addictives avec substances à travers un témoignage d'un ancien toxicomane.

CC Vallée de l'homme : au sein des classes de 5ème mise en situation et réflexion sur leurs pratiques des réseaux sociaux.

Gironde (33):

Bordeaux : Label « Bordeaux la nuit ».

Lot et Garonne (47) :

Communauté de commune Fumel, vallée du lot : sensibilisation des élèves de 6^e sur la problématique des addictions aux écrans. En parallèle, permanence de La Sauvegarde à la maison de lycéens pour aborder la problématique des addictions (échange avec une éducatrice spécialisée en addictologie).

Pyrénées Atlantiques (64):

Hendaye : poursuite de la mise en place d'une "carte loisirs", de stands de prévention lors des fêtes, d'un groupe de travail "parcours citoyen" et intervention des "animateurs jeunes".

Commune d'Oloron Sainte Marie : semaine de prévention en partenariat avec le centre hospitalier d'Oloron: animations, rencontres et débats autour des usages des écrans

Deux-Sèvres (79):

Communauté d'agglomération du bocage bressuirais : sensibiliser les jeunes motocyclistes et/ou apprentis conducteurs aux comportements à risques (alcoolisation, consommation de stupéfiants, utilisation des portables...).

Vienne (86) :

Grand Poitiers : prévention en établissements scolaires et en centre-ville.

Haute Vienne (87):

Limoges : prévention chez les publics en errance et les jeunes sur la voie publique.

Crédits 2020 ventilés par thème et part des cofinancements

	Euros	%
CREDITS MILDECA (type d'actions)	841 359	39%
Prévention	589 588	70%
Milieu scolaire	276 855	47%
Enseignement supérieur	24 415	4%
Milieu festif	203 791	35%
Milieu professionnel	15 000	3%
Addictions sans produit	32 220	5%
Autres	37 307	6%
Sécurité, tranquillité publique et loi	123 736	15%
Public sous-main de justice	43 550	35%
Délinquance et entrée dans le trafic	29 486	24%
Conduites dopantes et médicaments	45 900	37%
Tabac et boissons alcoolisées	4 800	4%
Populations vulnérables	103 663	12%
Populations en errance	24 898	24%
Jeunes consommateurs	39 565	38%
Soutien à la parentalité	18 000	17%
Femmes	15 700	15%
Autres	5 500	5%
Formation	24 372	3%
Etudes, diagnostics et communication	-	-
Autres	-	-
COFINANCEMENTS	1 296 348	61%
ARS	125 030	10%
Cohésion sociale (DDCS)	272 475	21%
FIPD	81 960	6%
Politique de la ville	26 500	2%
PDASR	48 112	4%
Justice	4 000	0%
Etat (autres)	141 407	11%
Collectivités territoriales	352 210	27%
Associations	46 570	4%
Autres	198 084	15%
FINANCEMENT TOTAL	2 137 707	100%

Crédits 2020 ventilés par départements et en nombre de projets

Départements	Crédits MILDECA	Cofinancements		Projets	
	€	Euros	%	Nombre	Taux de reconduction
Aude	39 751	299 942	88%	12	100%
Gard	78 600	88 468	53%	5	0%
Hérault	116 363	211 990	65%	63	97%
Lozère	16 733	22 967	58%	23	38%
Pyrénées-Orientales	64 446	47 360	42%	9	35%
Ariège	26 398	334 780	93%	6	73%
Aveyron	33 941	-	0%	0	36%
Gers	21 301	37 414	64%	0	53%
Haute-Garonne	155 335	33 000	18%	25	90%
Hautes-Pyrénées	33 941	-	0%	0	64%
Lot	22 625	10 713	32%	13	33%
Tarn	38 876	90 531	70%	8	81%
Tarn-et-Garonne	37 714	86 183	70%	3	68%
Région	155 335	33 000	18%	2	80%
Total	841 359	1 296 348	61%	176	58%

Les démarches concertées entre les chefs de projets Mildeca et les collectivités territoriales en 2020

Aude (11) :

Commune de Limoux : action de prévention des addictions par le service de médiation auprès des personnes errant dans les rues du centre-ville.

Gard (30) :

Roquemaure : conférence théâtralisée.

CCAS Grau du Roi : prévenir, comprendre et accompagner les jeunes de 12 à 25 ans face à l'addiction (soirées débats et/ou conférences et/ou jeux pour les publics ciblés, et accompagnement individualisé si besoin). Des équipes sont constituées afin d'aller à la rencontre des jeunes dans les lieux publics lors de manifestations et pendant les vacances scolaires.

Haute Garonne (31) :

Ayguesvive : stand de prévention et maraudes lors de la fête locale, soirée à thèmes et conférence débats sur les écrans et les jeux vidéo.

Saint Orens de Gameville : prévention autour de l'utilisation des écrans.

Tournefeuille : associer parents et professionnels dans la prévention des conduites addictives des jeunes.

Mairie de Toulouse : suivi de la convention Mildeca ; programme partenarial MPARRI ; dispositif « fêtons plus risquons moins ».

Toulouse Métropole : actions de sensibilisation des élus et déploiement de formation et d'outils notamment sur les temps festifs.

Gers (32)

L'Isle Jourdain : prévention des conduites à risque liées à la consommation d'alcool et de produits psychoactifs.

Hérault (34)

Frontignan : action en partenariat avec le Conseil départemental, les pompiers, les associations locales, la police municipale et une autoécole pour sensibiliser sur les dangers liés à des conduites addictives (alcool, drogue...) sur la route.

Montpellier : dans le cadre des travaux du CLSPD, sensibilisation aux dangers du protoxyde d'azote, de l'alcool et soutien aux maraudes dédiées aux sites de regroupement des toxicomanes.

Lot (46) :

Cahors et Figeac : prévention de l'alcoolisation chez les jeunes lors des repas de classes les veilles de vacances scolaires.

Lozère (48) :

Mende : prévention lors de soirées disco-rollers.

Hautes-Pyrénées (65) :

Communauté d'agglomération Tarbes-lourdes-Pyrénées : groupe de travail sur l'alcoolisation des jeunes dans le cadre du CISPD.

Pyrénées orientale (66) :

CC de Saint Esteve : réalisation d'un clip de prévention sur l'utilisation et les dangers du protoxyde d'azote et intervention de la BPDJ et d'un agent de la police municipale.

Tarn et Garonne (82) :

Communauté de communes de Quercy-Rouergue et des Gorges de l'Aveyron : mise en place de permanences regroupant des professionnels de secteur social, éducatif et juridique.

Communauté d'agglomération du grand Montauban : forum prévention à destination des élèves de 3^{ème}, des lycéens, et apprentis ; ateliers sur les conduites à risques.

Crédits 2020 ventilés par thème et part des cofinancements

	Euros	%
CREDITS MILDECA (type d'actions)	468 575	18%
Prévention	296 725	63%
Milieu scolaire	152 715	51%
Enseignement supérieur	16 900	6%
Milieu festif	49 200	17%
Milieu professionnel	21 660	7%
Addictions sans produit	7 250	2%
Autres	49 000	17%
Sécurité, tranquillité publique et loi	84 400	18%
Public sous-main de justice	57 000	68%
Délinquance et entrée dans le trafic	10 000	12%
Conduites dopantes et médicaments	8 000	9%
Tabac et boissons alcoolisées	9 400	11%
Populations vulnérables	76 200	16%
Populations en errance	35 900	47%
Jeunes consommateurs	4 250	6%
Soutien à la parentalité	13 250	17%
Femmes	3 500	5%
Autres	19 300	25%
Formation	11 000	2%
Etudes, diagnostics et communication	250	0%
Autres	-	-
COFINANCEMENTS	2 158 430	82%
ARS	1 307 919	61%
Cohésion sociale (DDCS)	44 500	2%
FIPD	28 800	1%
Politique de la ville	82 402	4%
PDASR	17 000	1%
Justice	16 000	1%
Etat (autres)	56 558	3%
Collectivités territoriales	321 886	15%
Associations	34 307	2%
Autres	249 058	12%
FINANCEMENT TOTAL	2 627 005	100%

Crédits 2020 ventilés par départements et en nombre de projets

Départements	Crédits MILDECA	Cofinancements		Projets	
	€	€uros	%	Nombre	Taux de reconduction
Alpes de Haute-Provence	18 500	11 900	39%	4	68%
Alpes-Maritimes	100 000	247 861	71%	19	72%
Bouches du Rhône	162 275	692 801	81%	29	69%
Hautes-Alpes	21 500	51 467	71%	7	58%
Var	93 000	602 333	87%	15	54%
Vaucluse	73 300	563 968	88%	15	78%
Région	-	-	-	0	80%
Total	468 575	2 158 430	82%	89	61%

Les démarches concertées entre les chefs de projets Mildeca et les collectivités territoriales en 2020

Alpes de haute Provence (04):

Agglomération Luberon Verdon : programme de lutte contre les addictions.

Hautes Alpes (05):

CC de Guillestrois et du Queyras : projet visant à établir d'une part une charte de partenariat avec les 2 supermarchés où se situe le collège, visant à rappeler l'interdiction de la vente d'alcool à des mineurs, les sensibilisant sur les méfaits de l'alcool dès le plus jeune âge et, en appui de la campagne nationale de lutte contre l'alcool, en les incitant à apposer une communication plus ciblée et plus visible dans les rayons d'alcool et à l'entrée de leur établissement ; d'autre part à dispenser une formation auprès des directeurs et les personnels de caisse de ces établissements ; et enfin organiser l'information des familles sur les dangers de l'alcool (action reportée en 2021).

Alpes-Maritimes (06):

Mouans Sartoux : programme de soutien aux familles et à la parentalité.

Crédits 2020 ventilés par thème et part des cofinancements

		Euros	%
DOTATION MILDECA	(type d'actions)	447 178	23%
Prévention		389 478	87%
	Milieu scolaire	19 578	5%
	Enseignement supérieur	7 500	2%
	Milieu festif	152 600	39%
	Milieu professionnel	-	0%
	Addictions sans produit	-	0%
	Autres	209 800	54%
Sécurité, tranquillité publique et loi		10 500	2%
	Public sous-main de justice	9 500	90%
	Délinquance et entrée dans le trafic	1 000	10%
	Conduites dopantes et médicaments	-	0%
	Tabac et boissons alcoolisées	-	0%
Populations vulnérables		47 200	11%
	Populations en errance	24 000	51%
	Jeunes consommateurs	10 900	23%
	Soutien à la parentalité	-	0%
	Femmes	1 800	4%
	Autres	10 500	22%
Formation		-	-
Etudes, diagnostics et communication		-	-
Autres		-	-
CREDITS ADDITIONNELS	(cofinancement des actions)	1 518 075	77%
ARS		1 220 892	80%
Cohésion sociale (DDCS)		-	-
FIPD		35 600	2%
Politique de la ville		-	-
PDASR		400	0%
Justice		3 254	0%
Etat (autres)		6 209	0%
Collectivités territoriales		239 680	16%
Associations		-	-
Autres		12 040	1%
FINANCEMENT TOTAL		1 965 253	100%

Crédits 2019 ventilés par départements et en nombre de projets

Départements	Crédits MILDECA	Cofinancements		Projets	
	€	€uros	%	Nombre	Taux de reconduction
Loire-Atlantique	169 300	656 961	80%	4	75%
Maine-et-Loire	37 000	178 104	83%	7	71%
Mayenne	25 700	23 749	48%	10	80%
Sarthe	29 100	-	-	15	80%
Vendée	16 778	2 300	12%	6	50%
Région	169 300	656 961	80%	4	75%
Total	447178	1518075	77%	46	72%

Les démarches concertées entre les chefs de projets Mildeca et les collectivités territoriales en 2020

Loire atlantique (44) :

Nantes: contrat de « sécurité intégrée » avec un volet de lutte contre les conduites addictives qui prévoit une charte d'engagement responsable avec les débitants de boissons, des contrôles et mesures administratives et judiciaires des établissements nocturnes source de trouble à l'ordre public; une sensibilisation des jeunes aux risques de la consommation de stupéfiants (risque sanitaire, pénal, routier).

Maine et Loire (49) :

Angers : action « Les Noxambules » pour prévenir et réduire les comportements à risques liés aux pratiques festives sur l'espace public, via la présence d'une équipe mobile dédiée (étudiants et professionnels) en soirée, à partir du jeudi soir.

Vendée (85) :

Ile d'Yeu : installation d'une salle dédiée à la prévention et à la réduction des risques au cœur du port ; développement des compétences psychosociales des jeunes ; mise en place d'un lieu d'écoute et de dialogue et proposer des outils de réduction des risques (document, éthylotest, matériel stérile) ; orientation des consommateurs vers les structures.

OUTRE-MER

Crédits 2020 ventilés par thème et part des cofinancements

	Euros	%
DOTATION MILDECA (type d'actions)	70 735	45%
Prévention	30 242	43%
Milieu scolaire	30 242	100%
Enseignement supérieur	-	0%
Milieu festif	-	0%
Milieu professionnel	-	0%
Addictions sans produit	-	0%
Autres	-	0%
Sécurité, tranquillité publique et loi	5 100	7%
Public sous-main de justice	5 100	100%
Délinquance et entrée dans le trafic	-	0%
Conduites dopantes et médicaments	-	0%
Tabac et boissons alcoolisées	-	0%
Populations vulnérables	3 000	4%
Populations en errance	3 000	100%
Jeunes consommateurs	-	-
Soutien à la parentalité	-	-
Femmes	-	-
Autres	-	-
Formation	22 505	32%
Etudes, diagnostics et communication	1 388	2%
Autres	8 500	12%
CREDITS ADDITIONNELS (cofinancement des actions)	86 717	55%
ARS	81 217	94%
Cohésion sociale (DDCS)	-	-
FIPD	-	-
Politique de la ville	-	-
PDASR	-	-
Justice	-	-
Etat (autres)	-	-
Collectivités territoriales	5 500	6%
Associations	-	-
Autres	-	-
FINANCEMENT TOTAL	157 452	100%

Crédits 2020 ventilés en nombre de projets

	Crédits MILDECA	Cofinancements		Projets	
	€	€uros	%	Nombre	Taux de reconduction
Guadeloupe	70 735	86 717	55%	13	23%

Crédits 2020 ventilés par thème et part des cofinancements

	Euros	%
DOTATION MILDECA (type d'actions)	89 000	13%
Prévention	54 000	61%
Milieu scolaire	3 000	6%
Enseignement supérieur	-	0%
Milieu festif	10 000	19%
Milieu professionnel	-	-
Addictions sans produit	-	-
Autres	41 000	76%
Sécurité, tranquillité publique et loi	25 000	28%
Public sous-main de justice	-	-
Délinquance et entrée dans le trafic	25 000	100%
Conduites dopantes et médicaments	-	-
Tabac et boissons alcoolisées	-	-
Populations vulnérables	-	-
Populations en errance	-	-
Jeunes consommateurs	-	-
Soutien à la parentalité	-	-
Femmes	-	-
Autres	-	-
Formation	10 000	11%
Etudes, diagnostics et communication	-	-
Autres	-	-
CREDITS ADDITIONNELS (cofinancement des actions)	572 783	87%
ARS	318 261	56%
Cohésion sociale (DDCS)	-	0%
FIPD	-	0%
Politique de la ville	-	0%
PDASR	-	0%
Justice	-	0%
Etat (autres)	40 000	7%
Collectivités territoriales	9 000	2%
Associations	101 938	18%
Autres	103 584	18%
FINANCEMENT TOTAL	661 783	100%

Crédits 2020 ventilés en nombre de projets

	Crédits MILDECA	Cofinancements		Projets	
	€	€	%	Nombre	Taux de reconduction
Guyane	89 000	572 783	87%	8	71%

Démarche concertée entre le chef de projet Mildeca et une collectivité territoriale en 2020

Ville de Macouria : actions de prévention de la délinquance et de la récidive dans, et aux abords, des établissements scolaires.

Crédits 2020 ventilés par thème et part des cofinancements

Données non transmises

Crédits 2020 ventilés en nombre de projets

Données non transmises

Les démarches concertées entre les chefs de projets Mildeca et les collectivités territoriales en 2020

Données non transmises

Crédits 2020 ventilés par thème et part des cofinancements

	Euros	%
DOTATION MILDECA (type d'actions)	86 640	22%
Prévention	-	-
Milieu scolaire	-	-
Enseignement supérieur	-	-
Milieu festif	-	-
Milieu professionnel	-	-
Addictions sans produit	-	-
Autres	-	-
Sécurité, tranquillité publique et loi	11 500	13%
Public sous-main de justice	11 500	100%
Délinquance et entrée dans le trafic	-	-
Conduites dopantes et médicaments	-	-
Tabac et boissons alcoolisées	-	-
Populations vulnérables	55 140	64%
Populations en errance	23 444	43%
Jeunes consommateurs	-	-
Soutien à la parentalité	-	-
Femmes	11 696	21%
Autres	20 000	36%
Formation	20 000	23%
Etudes, diagnostics et communication	-	-
Autres	-	-
CREDITS ADDITIONNELS (cofinancement des actions)	311 647	78%
ARS	170 770	55%
Cohésion sociale (DDCS)	-	-
FIPD	16 000	5%
Politique de la ville	11 074	4%
PDASR	6 312	2%
Justice	-	-
Etat (autres)	15 247	5%
Collectivités territoriales	46 760	15%
Associations	9 600	3%
Autres	35 884	12%
FINANCEMENT TOTAL	398 287	100%

Crédits 2020 ventilés en nombre de projets

	Crédits MILDECA	Cofinancements		Projets	
	€	€uros	%	Nombre	Taux de reconduction
Martinique	86 640	311 647	78%	8	75%

Les démarches concertées entre le chef de projets Mildeca et les collectivités territoriales en 2020

Fort de France : projet « prévenir ensemble à l'échelle d'un territoire les comportements à risques des jeunes liés aux substances psycho actives dans la commune de Fort de France 2019-2021 » lauréat de l'appel à projet MILDECA national 2019.

Crédits 2020 ventilés par thème et part des cofinancements

	Euros	%
DOTATION MILDECA (type d'actions)	50 000	49%
Prévention	27 900	56%
Milieu scolaire	17 900	64%
Enseignement supérieur	-	0%
Milieu festif	-	0%
Milieu professionnel	-	0%
Addictions sans produit	-	0%
Autres	10 000	36%
Sécurité, tranquillité publique et loi	12 500	25%
Public sous-main de justice	10 000	80%
Délinquance et entrée dans le trafic	-	0%
Conduites dopantes et médicaments	-	0%
Tabac et boissons alcoolisées	2 500	20%
Populations vulnérables	-	0%
Populations en errance	-	-
Jeunes consommateurs	-	-
Soutien à la parentalité	-	-
Femmes	-	-
Autres	-	-
Formation	9 600	19%
Etudes, diagnostics et communication	-	0%
Autres	-	0%
CREDITS ADDITIONNELS (cofinancement des actions)	51 474	51%
ARS	51 474	100%
Cohésion sociale (DDCS)	-	-
FIPD	-	-
Politique de la ville	-	-
PDASR	-	-
Justice	-	-
Etat (autres)	-	-
Collectivités territoriales	-	-
Associations	-	-
Autres	-	-
FINANCEMENT TOTAL	101 474	100%

Crédits 2020 ventilés en nombre de projets

	Crédits MILDECA	Cofinancements		Projets	
	€	€uros	%	Nombre	Taux de reconduction
Mayotte	50 000	51 474	51%	11	45%

Les démarches concertées entre chef de projets Mildeca et collectivités territoriales en 2020

CCAS de DZAOUDZI-LABATTOIR : animateurs « santé » qui organisent des ateliers d'échanges et de discussions pendant le temps périscolaire.

CCAS de M'TSANGAMOUI : projet d'accompagnement spécifique des fumeurs et de préparation (travail sur les échecs passés, anticipation le moment de l'arrêt) en vue du « mois sans tabac » et « ramadan sans tabac ».

CCAS de PAMANDZI : actions de prévention tabac, alcool, drogue par un animateur du CCAS à destination de 3 publics : les CM1/CM2 1 fois par semaine, les 6ème/5ème au collège de Pamandzi pendant la récréation, et les jeunes issus de la Vigie.

Commune de DEMBENI : les jeunes déjà sensibilisés aux risques des addictions sont chargés de "parrainer" une nouvelle cohorte de jeunes. Dans un second temps des ateliers d'animation seront mis en place sur des sites "ciblés". Un renforcement des connaissances des jeunes relais et des référents de groupe sera réalisé.

Commune de KANI KELI : un projet de sensibilisation du jeune public autour du sport durant les vacances scolaires. Des stands d'informations seront mis en place pendant toute la durée de l'action.

Office Municipal des Sports de Tsingoni : il est proposé aux associations sportives des formations dispensées par des professionnels de la prévention des addictions. Une demi-journée de sensibilisation des publics jeunes sportifs et de leurs parents sera organisée pour clôturer l'action.

ANNEXES

PREMIER MINISTRE



Le Président

Affaire suivie par :
Virginie LEHEUZEY, Chargée de mission Territoires
☎ 01 42 75 69 57
virginie.leheuzey@pm.gouv.fr

Paris, le 17 décembre 2019

Mesdames et Messieurs les Préfets de région et de département

Mesdames et Messieurs les chefs de projets MILDECA

Afin de mettre en œuvre les orientations du plan national de lutte contre les addictions 2018-2022, il vous a été demandé en 2019 de concevoir une feuille de route régionale, cadre stratégique visant à répondre aux spécificités locales et aux particularités du territoire.

La présente circulaire a pour objet de préciser les attendus en terme de pilotage de la mise en œuvre de ces feuilles de route en 2020, les évolutions touchant à vos leviers d'actions et enfin les règles d'usage des crédits issus de la dotation qui vous est ainsi notifiée.

1. LA MISE EN ŒUVRE OPERATIONNELLE DE LA FEUILLE DE ROUTE REGIONALE

1.1. Le rôle du chef de projet régional et départemental

En tant que chef de projet régional, vous avez piloté en 2019 l'élaboration d'une feuille de route régionale, définissant les orientations pour la période 2019-2022. Afin de garantir l'effectivité de la mise en œuvre de la feuille de route, il vous appartient en 2020 de veiller à la mise en œuvre opérationnelle par les préfetures de département. Si la feuille de route ne le prévoit pas explicitement, une organisation pour le suivi de la mise en œuvre de la feuille de route doit être prévue et organisée.

En tant que chef de projet départemental, vous avez contribué en 2019 à l'élaboration de la feuille de route régionale. Il vous appartient en 2020 de la mettre en œuvre opérationnellement, dans ses aspects relatifs à la prévention, à la prise en charge socio sanitaire mais également en utilisant les leviers relatifs à l'ordre, à la tranquillité et à la sécurité publiques. Il s'agit de passer d'un travail encore parfois limité à l'utilisation des crédits MILDECA à la mise en œuvre d'une politique transversale de lutte contre les conduites addictives par une coordination renforcée de l'action des services de l'Etat et de leurs partenaires. La tenue de comités de pilotage plusieurs fois par an est souhaitée, et l'organisation de groupes de travail sur des sujets précis est possible.

Il vous sera à ce titre demandé, à compter du rapport d'activité 2019, de rendre compte de l'organisation retenue pour assurer cette interministérialité et de la façon dont les actions conduites au niveau départemental ont contribué aux objectifs de la feuille de route régionale.

1.2. L'articulation avec les crédits du Fonds addictions pilotés par les ARS

La transformation par la LFSS pour 2019 du Fonds de lutte contre le tabac, créée en 2016, en Fonds de lutte contre les addictions, piloté par l'Assurance maladie, le ministère des Solidarités et de la Santé et la MILDECA, renforce la capacité d'action des agences régionales de santé contre toutes les addictions liées aux substances psychoactives. Dans la déclinaison opérationnelle des objectifs de la feuille de route, il est important d'en tenir compte.

En fonction du contexte local, la ligne de partage et les conditions matérielles d'un pilotage concerté entre la préfecture et l'ARS pourront être arrêtées au niveau régional ou départemental. A minima, afin d'éviter des doubles financements non coordonnés, les préfectures sont invitées à prendre connaissance des orientations définies par les cahiers des charges des appels à projet 2019 de l'ARS (lancés à l'automne 2019) et de s'associer à la préparation des cahiers des charges 2020. Les ARS sont invitées de leur côté par le ministère des Solidarités et de la Santé à s'assurer de ce dialogue régulier et à visée opérationnelle.

1.3. La coordination avec le FIPDR

Comme c'est le cas depuis 2015, le financement de projets simultanément par des crédits MILDECA et des crédits du FIPD est possible. Afin d'assurer la cohérence, l'instruction simultanée des projets entre les chefs de projet MILDECA et les référents chargés de la prévention de la délinquance au sein de la préfecture peut être organisée.

Ces cofinancements seront appliqués en priorité à la prévention des comportements à risque des jeunes âgés de 25 ans au plus liés aux substances psychoactives (consommations à risque ou participation au trafic de produits stupéfiants).

En ce qui concerne le dispositif TAPAJ (Travail alternatif payé à la journée), une convention nationale multipartite en cours de finalisation prévoit le déploiement volontariste dans le cadre principalement de la mise en œuvre du plan pauvreté. La MILDECA reste partie prenante du dispositif, notamment via le maintien d'un concours financier à l'association TAPAJ France. Je vous invite à vous associer aux instances de pilotage locales qui seront mises en place et à veiller à ce que TAPAJ continue à concourir à la prévention des comportements à risque liés aux substances psychoactives et à la réduction des risques. Je vous ferai parvenir des informations complémentaires dès finalisation de la convention nationale.

1.4. Le déploiement d'une prévention efficace au sein des établissements scolaires

Dans le prolongement des orientations de la circulaire pour 2019, l'enjeu prioritaire est de déployer des programmes validés de renforcement des compétences psycho-sociales (CPS), au bénéfice des enfants et, si possible, des parents. De nombreux projets sont désormais conduits en région, en particulier avec le soutien financier du Fonds addictions (AAP national ou régional), pour mettre en œuvre, dans le premier et le second degré, des programmes de prévention par le développement des CPS, tels que GBG, Primavera, Unplugged, Alliance, ou En santé à l'école. Vous trouverez en annexe la liste des projets connus des services centraux. Dans l'hypothèse où vous ne seriez pas encore associé aux démarches engagées dans votre région, je vous invite à vous rapprocher de l'ARS et du rectorat.

En parallèle, il convient de poursuivre la mise en cohérence des interventions en milieu scolaire, en vous assurant que celles qui vous sont proposées s'inscrivent dans des projets éducatifs élaborés notamment dans le cadre des comités d'éducation à la santé et à la citoyenneté (CESC) constitués au niveau des établissements, des départements et des académies.

Enfin, les actions visant le renforcement des compétences psycho-sociales peuvent aussi être engagées avec votre soutien dans d'autres milieux de vie de l'enfant, à condition d'être adossées à des programmes dont l'efficacité est avérée ou d'être assorties d'un dispositif d'évaluation.

1.5. La mobilisation de la police administrative au profit de la prévention des conduites addictives

Par ordonnance du 2 octobre 2019, le Gouvernement a procédé à une profonde réforme de la régulation du secteur des jeux d'argent et de hasard, désormais unifiée (casinos, FDJ / PMU, jeux en ligne), sous l'égide d'une autorité administrative unique, l'Autorité nationale des jeux.

Plusieurs dispositions visent à renforcer la protection des mineurs et à consolider la lutte contre le jeu excessif : restrictions sur les nouvelles implantations de points de vente, modalités pour un respect effectif de l'interdiction de vente aux mineurs, encadrement renforcé des communications commerciales, affichage obligatoire d'avertissements sanitaires.

Par ailleurs, le projet de loi relatif à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique actuellement examiné au Parlement prévoit de nouvelles dispositions en matière de police administrative des débits de boissons. Celles-ci s'inscrivent dans le cadre de la rénovation de la réglementation applicable aux débits de boissons, entreprise en application du plan national de mobilisation contre les addictions 2018-2022, dans un triple objectif : simplification d'une réglementation issue d'une succession de réformes et parfois d'une complexité nuisant à sa bonne application ; respect des exigences de santé publique (encadrement de la vente d'alcool pour protéger les mineurs et limiter les consommations à risque) ; préoccupation d'une meilleure maîtrise de l'offre sur le territoire, en conciliant liberté d'entreprendre, aménagement du territoire et encadrement de l'accessibilité des produits alcoolisés.

Dès l'entrée en vigueur des textes législatifs et réglementaires (début de l'année 2020), vous serez informés du détail de ces nouvelles dispositions par le ministère de l'Intérieur, via les canaux d'information habituels.

Je vous invite à inscrire les nouveaux leviers qui seront mis à votre disposition dans votre stratégie de prévention des conduites addictives, en particulier en faveur des plus jeunes.

1.6. L'approfondissement des partenariats avec les collectivités locales

Les collectivités locales et en premier lieu les communes et groupements de communes sont des relais importants de la lutte contre les conduites addictives, de par leur connaissance des préoccupations quotidiennes des citoyens.

Certaines préfectures accompagnent déjà les collectivités bénéficiant de l'appui financier de la MILDECA au niveau national suite aux appels à projet visant à « Prévenir ensemble à l'échelle d'un territoire les comportements à risque des jeunes liés aux substances psychoactives » de 2018 et 2019. D'autres travaillent étroitement avec les collectivités au sein des CLSPD, des contrats locaux de santé (CLS) ou dans le cadre d'actions plus ponctuelles. Je vous invite à poursuivre et à étendre ces collaborations.

La nouvelle édition remaniée du « Guide du maire face aux conduites addictives » en collaboration avec l'AMF est à votre disposition et disponible en ligne (www.drogues.gouv.fr).

Compte tenu des échéances électorales, il n'y aura pas de nouvel appel à projet MILDECA national à destinations des collectivités en 2020. Néanmoins, **je vous invite à me faire connaître, avant le 31 mars 2020, les collectivités qui ont des projets qui mériteraient un soutien particulier, notamment sous forme d'un appui financier renforcé (crédits nationaux), pour conduire une action globale de prévention ou pour amplifier une action déjà existante et ayant démontré sa pertinence. A l'issue de cette phase d'identification, les demandes de subvention correspondantes seront examinées par le comité d'engagement de la MILDECA.**

1.7. Les ressources à la disposition des chefs de projets

Afin d'être accompagné dans votre rôle de chef de projets régional et départemental, vous pouvez solliciter l'appui des référents territoriaux de la MILDECA (liste en annexe).

Par ailleurs, je vous invite à prendre connaissance des instructions, des actualités et des ressources utiles en matière de lutte contre les addictions qui vous sont diffusées tout au long de l'année par mail, dans la « Lettre territoires : nouvelles du réseau ».

Un ensemble de ressources documentaires est également disponible sur le site www.drogues.gouv.fr (détail en annexe).

2. UTILISATION DES CREDITS ET ELIGIBILITE DES PROJETS

Les montants délégués aux préfectures pour 2020 s'élèvent à **8,6 millions d'euros**.

La répartition régionale et les règles d'utilisation des crédits sont présentées en annexe.

Le lancement d'appels à projets, au niveau départemental et/ou régional, se fera sur cette base.

Afin d'aider les départements où les opérateurs et projets sont les moins présents, je vous rappelle que les enveloppes et appels à projets régionaux peuvent servir à négocier avec un partenaire une meilleure couverture territoriale des interventions.

Afin de simplifier l'exercice d'instruction, la mise en place d'une procédure dématérialisée « démarches simplifiées » est possible. En annexe également l'exemple du questionnaire implémenté par le département des Vosges.

CALENDRIER

Échéances	Etapas
Janvier 2020	Point d'étape sur le déploiement de la feuille de route régionale Ventilation des crédits par département
	Définition des objectifs opérationnels départementaux pour la mise en œuvre de la feuille de route
Février 2020	Lancement des appels à projets
31 mars 2020	Date limite pour faire connaître les collectivités porteuse d'un projet global susceptible de justifier un appui financier renforcé
Avril-juin 2020	Instruction des appels à projet
Juillet 2020	Transmission des rapport d'activité 2019
Octobre 2020	Livraison du bilan d'activité 2019 du réseau territorial de la MILDECA

Je vous remercie de bien vouloir me tenir informé des difficultés éventuelles concernant l'application de cette circulaire et vous assure, Mesdames et Messieurs les Préfets de région et de département, Mesdames et Messieurs les chefs de projets MILDECA, de mon soutien total dans la mise en œuvre de votre action au bénéfice de la lutte contre les drogues et les conduites addictives.

Nicolas PRISSE

ANNEXE 1
DOTATION 2020

	Dotation 2020 (euros)
Auvergne Rhône Alpes	920 000
Bourgogne Franche Comté	405 000
Bretagne	403 000
Centre Val de Loire	322 000
Corse	86 000
Grand Est	776 000
Ile de France	1 512 200
Hauts de France	745 000
Nouvelle Aquitaine	746 000
Normandie	415 000
Occitanie	732 500
Pays de la Loire	425 000
Provence Alpes Côte d'Azur	630 900
Régions d'outre-mer	
Guadeloupe	110 000
Dont 15 000 euros pour Saint Martin	
Guyane	90 000
La Réunion	160 000
Mayotte	50 000
Martinique	90 000
Total	8 618 600

L'action dans les territoires Bilan d'activité 2020

Questionnaire pour le chef de projet régional

Région :

1. Le pilotage de l'action MILDECA à l'échelle de la région

Des COFIL sur les sujets MILDECA ont-ils eu lieu en 2020 au niveau régional ?

- Composition des COFIL :
- A quelles dates ont-ils eu lieu ?

2. La feuille de route régionale

Selon quelles modalités le suivi de la feuille de route régionale a-t-il été organisé ?

3. L'emploi des crédits délégués pour 2020

Dotation régionale globale : €

Répartition

Département :	Dotation :	€
Département :	Dotation :	€
Département :	Dotation :	€
Département :	Dotation :	€
Département :	Dotation :	€
Département :	Dotation :	€

Si une enveloppe a été réservée au niveau régional, montant : €

(Dans ce cas, merci de présenter les projets financés sur l'enveloppe régionale dans un fichier Excel distinct et selon le modèle fourni.)

L'action dans les territoires
Bilan d'activité 2020

Questionnaire pour le chef de projet départemental

Département :

1. Le pilotage de l'action à l'échelle du département

Des COPIL ont-ils eu lieu au niveau départemental en 2020 ?

- Composition des COPIL :
- A quelles dates ont-ils eu lieu ?
- Qui prend l'initiative d'organiser le COPIL départemental (le cabinet du préfet /Un autre service de la préfecture /la DDCS /Un autre service) ?

2. Mise en œuvre départementale de la feuille de route régionale

En tant que chef de projet départemental, comment avez-vous contribué à la mise en œuvre des objectifs de la feuille de route régionale ?

Quelles modalités de suivi des objectifs de la feuille de route régionale sont prévues et mises en œuvre au niveau du département ?

3. Appels à projets sur fonds MILDECA

3.1. A quels axes de la feuille de route régionale, l'appel à projet départemental 2020 a-t-il répondu ?

3.2. Votre appel à projet MILDECA 2020 était-il mutualisé avec un autre appel à projet ?
Si oui, lequel ?

3.3. Une plateforme de dépôt des dossiers par voie électronique a-t-elle été utilisée ?
Si oui laquelle (KEEO, démarches simplifiées, plateforme projet ARS/OR2s, autre...) ?

3.4. Montant de la dotation départementale reçue : €

3.5. Les actions financées : Tableau excel à compléter selon le modèle joint (aide au remplissage ci-après)

- 4. Travaillez-vous plus spécifiquement avec certaines collectivités territoriales** (autour d'un projet ou d'une thématique liée à la lutte contre les drogues et les conduites addictives) ?

Lesquelles ?

- 5. Quelles actions financées par les crédits MILDECA ont fait l'objet d'une évaluation** (par vos services ou un autre service type ARS...) ?

- 6. Un fait marquant en 2020** (un phénomène émergent, un nouveau sujet relayé par les acteurs du territoire ou les médias, la construction d'un nouveau partenariat...)

Notice pour remplir le tableau des actions financées pour 2020

1. Remplir un fichier par département (par le chef de projet départemental)

+ le cas échéant, **un fichier pour les projets régionaux** sur enveloppe régionale (par le chef de projet régional).

2. Au sein du fichier, seul l'onglet « PROGRAMMATION » est à remplir.

L'onglet « Nomenclature » et l'onglet « Bilan » sont pour votre information.

3. Remplissage de l'onglet PROGRAMMATION :

Préciser, pour chaque action :

- ▶ **le nom de la structure qui porte l'action** : Ce champ est ouvert et vous permet d'inscrire le nom complet de la structure concernée.
- ▶ **le type de porteur (cf nomenclature)** : une liste déroulante vous proposera les choix suivants : association, établissement scolaire, collectivité territoriale, CSAPA/CAARUD, forces de l'ordre, autres
- ▶ **le type d'action (cf nomenclature)** : une liste déroulante vous permettra de classer l'action dans un des champs d'activité
- ▶ **le public visé (cf nomenclature)** : une liste déroulante vous proposera les choix suivants : jeunes, femmes, adultes, tout public
- ▶ **l'action renouvelée** : cette colonne permet d'indiquer si l'action menée se déroule pour la première fois ou s'il s'agit d'une reconduction. Un menu déroulant oui/non vous est proposé.
- ▶ **Descriptif de l'action** : champ libre à compléter
- ▶ **le financement MILDECA** : il convient d'inscrire le montant que vous avez octroyé sur les fonds MILDECA à cette action.
- ▶ **les crédits additionnels (« co-financements »)** : le cas échéant il vous revient d'indiquer pour chaque organisme partenaire de l'action les montants qu'il a alloué à l'action considérée. Seuls les montants doivent être renseignés dans le tableau ; les champs « pourcentage » et « total crédits additionnels » et « financement total » se calculent automatiquement.